

6211-09-072

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 KV ENTRE LES POSTES MICOUA ET DU
SAGUENAY PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue 24 janvier 2019 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb, Conseil 3094
10, avenue Roméo-Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 JANVIER 2019	
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS ET COMPLÉMENT D'INFORMATION	8
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	
HYDRO-QUÉBEC	
Mme Marie-Hélène Robert.....	14
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. SIMON TREMBLAY	23
M. FRANÇOIS FORTIN	26
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	
Mme Sandra Heppell	31
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. SIMON TREMBLAY	51
SUSPENSION	
REPRISE	
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	
HYDRO-QUÉBEC	
M. André Dagenais.....	55
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. SIMON TREMBLAY	60
QUESTIONS DE LA COMMISSION	62
MOT DE LA FIN	65

SÉANCE DU 24 JANVIER 2019
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec*. Première partie qui a débuté lundi dernier à Saguenay.

10

Alors, mon nom est Denis Bergeron, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15

Nous sommes appuyés dans nos travaux par madame Marie-Hélène Gauthier, commissaire.

20

Et je vous demanderais, en premier lieu, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques, et je vous en remercie, question d'assurer la quiétude dans nos délibérations. Alors, la prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Alors, si vous avez des questions à ce sujet, je vous invite à vous adresser à notre responsable des communications, monsieur Luc Nolet, qui est à l'arrière.

25

Toutefois, comme vous l'avez peut-être déjà constaté, un photographe est présent parmi nous ce soir, car le BAPE souhaite se doter d'une banque de photos qui sera éventuellement utilisée pour son site Web ainsi que pour certains documents qu'il rend publics.

30

Afin de vous en prévenir, nous avons également pris soin d'installer une affiche à l'entrée de la salle.

35

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu de la ministre le 12 décembre dernier. Cette lettre s'adresse au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Philippe Bourke.

Alors, je cite :

40

« En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir audience publique

45 concernant le projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. En effet, les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec les impacts psychosociaux liés aux expropriations, l'utilisation du territoire ainsi que le maintien de la biodiversité, en ce qui a trait au caribou forestier par exemple, justifient la tenue d'une audience publique. »

Fin de la citation.

50 Alors, je vous rappelle qu'une commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

55 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

60 De plus, la commission examine le projet dans une perspective de développement durable, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

65 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans la démarche d'analyse.

70 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

75 En outre, ma collègue et moi, nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

80 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

85 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont également contenues dans un document disponible à l'accueil. Les règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

90 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait également l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

95 À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, lui, décidera du projet.

Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

100 Le mandat de la commission a débuté le 21 janvier dernier et est d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard le 20 mai prochain.

105 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette soirée selon nos Règles de procédure.

Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées.

110 Puis, j'inviterai le représentant de l'initiateur à décrire les grandes lignes de son projet tel qu'il l'a fait lors de la séance de lundi dernier à Saguenay.

115 Suivra une pause de 15 minutes suite à la présentation de l'initiateur et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir pour poser leurs questions.

L'audience publique est divisée en deux parties. L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet.

120 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

125 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

La commission accepte de recevoir des questions de la part des participants qui suivent nos travaux depuis le site Web du BAPE au moyen du questionnaire en ligne ou par courrier électronique à l'adresse du mandat.

130 Il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour les travaux de la commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

135 De plus, il appartient à chacun qui envoie une question à la commission de s'assurer que l'information n'a pas été traitée depuis le début de la première partie de l'audience. Il est donc de la responsabilité de tous de vérifier la pertinence de l'information avant de faire parvenir une question à la commission.

140 La commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Les participants se doivent de faire le suivi nécessaire afin d'obtenir les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission.

145 Je vous signale que la première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une réponse donnée par l'initiateur ou la personne-ressource, mais bien les questions qu'ils désirent poser.

Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du lundi 25 février prochain.

150 C'est à ce moment que les citoyens exprimeront leur position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire Avis d'intention, disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

155 Je vous invite donc à signifier le plus tôt possible à notre coordonnatrice, madame Caroline Cloutier, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience. Et faites-le savoir à notre coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit le 7 février prochain.

160 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires cinq jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 21 février à midi.

165 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions alors échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles.

170 J'attire votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de modifications apportées aux Règles de procédure du BAPE au début de l'année 2018. L'une de ces modifications permet à la commission de ne pas tenir de deuxième partie à l'audience publique si personne ne manifeste son intention d'être entendu par la commission.

175 Selon nos nouvelles règles, lorsqu'une personne manifeste à la commission son intention de présenter un mémoire écrit ou de faire connaître oralement son opinion et ses suggestions sur le projet, la commission doit tenir une deuxième partie d'audience publique. En l'absence d'une telle demande, la commission peut tenir la deuxième partie de l'audience si elle juge qu'il en est de l'intérêt de l'enquête.

180 Il est donc important de porter à votre attention cette modification à nos règles de procédure.

185 Après les séances publiques, la commission pourra poser des questions par écrit à l'initiateur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

190 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles sur Internet et dans les bibliothèques de Jonquière et de Baie-Comeau, de même que dans le site Web du Bureau d'audiences publiques.

195 De plus, il est important de vous faire part que l'ensemble du dossier de l'étude d'impact peut être consulté en format papier aux bibliothèques de Jonquière et de Baie-Comeau et à nos bureaux à Québec. Les documents déposés par la commission ne seront disponibles qu'en version électronique dans les bibliothèques. La version électronique du dossier de l'étude d'impact est accessible dans le nouveau Registre des évaluations environnementales sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Et c'est

à partir du site Web du BAPE que vous pourrez éventuellement, avec l'aide d'un hyperlien, accéder au dossier de l'étude d'impact.

200

Par ailleurs, ce qui se dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

205

Voici comment nous allons procéder ce soir.

Tout d'abord, la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes du BAPE, celle des personnes-ressources; et à l'arrière, la table de l'équipe de la commission; à ma droite, la table des représentants de l'initiateur du projet et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

210

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière.

215

Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Et je vous signale que deux questions sont admises par intervention, sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions.

220

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées, et il est possible que j'adresse cette question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

225

Pour les questions posées par ma collègue, madame Gauthier, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Je vous demanderais d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de votre question. Il ne sera également pas permis de commenter les réponses obtenues.

230

Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

235

Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

240

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

245

Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « Confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, les préjudices qui pourraient être encourus si le document était rendu public.

250

Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera également rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

255

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission.

260

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice de notre commission qui se chargera de vérifier le tout auprès de nous.

265

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés.

270

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir remplir le sondage pour pouvoir nous permettre d'évaluer le service à la clientèle.

275

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Alors, à ma gauche, à la table des analystes, monsieur Jean-François Bergeron et madame Karine Jean; à l'arrière de la salle, notre conseiller en communication, monsieur Luc Nolet, et notre coordonnatrice, madame Caroline Cloutier. Madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie; et, du Centre de services partagés du Québec, nous bénéficions de la présence de monsieur Michel Filteau, qui est responsable de la logistique, et de monsieur Michel Guimond, technicien au son, ainsi que du support de monsieur Pierre Dufour qui est chargé de la webdiffusion des séances.

Alors, nous sommes présentement à l'étape de la présentation du projet. Alors, j'invite le porte-parole de l'initiateur... oups! Avant de faire la présentation, d'abord dépôt de documents.

Alors, pour le promoteur, est-ce que vous pourriez nous confirmer le dépôt des documents qui vous ont été demandés lors des séances de Saguenay, s'il vous plaît?

280 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Oui. Alors, je vous confirme que tous les documents ont été déposés.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, est-ce qu'on en fait la nomenclature ou on peut vérifier? C'est beau? Alors, on vérifiera. De toute façon, au besoin, on fera un rappel.

290 Pour les personnes-ressources, je crois qu'il y avait le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui avait un complément d'information à nous fournir?

Mme JOANNIE MARTIN :

295 Oui. En fait, on a deux compléments d'information. Un au sujet des aires protégées et un au sujet des compensations pour les milieux humides.

MARIE-EMMANUELLE RAIL :

300 L'impact dans les milieux humides par les VTT.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

305 **Mme JOANNIE MARTIN :**

310 Pour l'impact sur les milieux humides par les VTT, on peut peut-être... oui, pour les aires protégées, en fait, il y avait une question qui m'avait été posée – est-ce qu'on peut avoir la figure 79, s'il vous plaît? Est-ce qu'on commence par le milieu humide peut-être en attendant?

LE PRÉSIDENT :

315 Écoutez, ce que je vous propose, simplement, on va faire le tour de la présentation des personnes-ressources puis on va revenir à vous, le temps qu'on puisse préparer le matériel pour votre présentation.

Mme JOANNIE MARTIN :

Oui.

320

LE PRÉSIDENT :

Alors, simplement nous confirmer votre nom ainsi que les personnes qui vous accompagnent pour le ministère.

325

Mme JOANNIE MARTIN :

Donc, Joannie Martin, je suis chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Je suis accompagnée de ma collègue Marie-Emmanuelle Rail qui est aussi de la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres, de Noémie Deshaies, qui est analyste en consultation autochtone. Et dans la salle, il y a aussi madame Mireille Bélanger qui est analyste à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord.

330

335

LE PRÉSIDENT :

Merci. On va revenir à vous tout à l'heure. Alors, pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

340

M. NICOLAS MORIN :

Oui, bonsoir. Nicolas Morin, conseiller aux Affaires régionales, Direction régionale de la Côte-Nord.

345

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

350

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui. Bonjour, Sandra Heppell, biologiste à la Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

355

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

360

M. KOFFI BANABESSEY :

Oui. C'est Koffi Banabessey, conseiller en santé environnementale au CISSS de la Côte-Nord.

365

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et pour la MRC de Manicouagan.

370

M. OUSSAMA KHADDOUR :

Oui. Bonsoir, c'est Oussama Khaddour, directeur à l'aménagement et l'urbanisme de la MRC de Manicouagan.

375

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Alors, je reviens à vous, Madame Martin, pour votre présentation, votre réponse. Madame Heppell, vous avez un complément d'information pour la Faune et des Parcs.

380

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui. J'ai oublié de mentionner que j'étais accompagnée de ma collègue Mylène Bourque qui est aussi de la Direction régionale de la Côte-Nord.

385

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous trouvais bien seule quand vous avez fait votre présentation.

Alors, Madame Martin, votre complément d'information.

390

Mme JOANNIE MARTIN :

Oui. En fait, on avait eu une question sur les projets d'agrandissement pour la réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate. Et après la séance, j'ai réalisé qu'on ne parlait peut-être pas de la même chose. Moi, en fait, quand on parlait du projet d'agrandissement, je parlais de la

395

section qui est en mauve sur la carte. Donc, qui est un projet d'agrandissement pour lequel, effectivement, il n'y a pas d'agrandissement prévu à court terme.

400 Par contre, je me dis que vous parliez peut-être plutôt de celle qui est en vert sur la carte, qui est au nord de la réserve de biodiversité. Cette zone-là, en fait, n'est plus considérée comme un projet puisqu'elle a été acceptée. Donc, elle a le même statut que le reste de la réserve de biodiversité projetée, puis elle va faire partie de la réserve de biodiversité permanente lorsqu'elle aura eu son statut... son statut aura été complété.

405 Donc, effectivement, il n'y a pas de construction de ligne qui est permise ni dans le secteur en jaune ni dans le secteur en vert, et on m'a reconfirmé que le tracé évite l'entièreté de la réserve de biodiversité projetée.

410 Puis sur le délai, je n'ai pas pu avoir de date plus précise, mais on m'a dit qu'il y avait pour encore au moins deux ans de procédures avant que la réserve ait son statut permanent; par contre, elle a quand même un statut de protection avec son statut de réserve de biodiversité projetée.

LE PRÉSIDENT :

415 Merci, Madame Martin. Alors, nous allons maintenant passer à la présentation du projet. Excusez? Ah, vous vous avez encore un complément, excusez-moi.

Mme JOANNIE MARTIN :

420 On avait un deuxième complément d'information sur les VTT dans les emprises de ligne.

LE PRÉSIDENT :

425 Exact. Excusez-moi.

Mme MARIE-EMMANUELLE RAIL :

430 Alors, vous m'avez demandé qu'est-ce qu'on pourrait faire pour les VTT qui utilisent ou bien les chemins ou bien les emprises de ligne pour accéder au territoire et qui ensuite pouvaient aller perturber les milieux humides.

Eh bien, ma réponse est pas mal la même que celle que je vous ai donnée mardi. Alors, on parle d'un territoire public. On ne pourrait pas demander au promoteur, par exemple, d'installer

435 des clôtures ou de mettre des choses en place qui pourraient entraver l'accès au territoire.
L'accès doit demeurer public.

440 Bien sûr, les chemins qui sont ajoutés et qui sont là de façon temporaire devront être
enlevés, il y aura une remise en état. Mais il semblerait que, si j'ai bien compris, ils utilisent de
toute façon l'emprise pour accéder au territoire. De ce côté-là, on ne pourrait pas les bloquer. On
ne peut pas non plus demander à Hydro-Québec de compenser des milieux humides qui seraient
abimés de cette façon-là; on ne peut pas reporter la faute sur eux pour une mauvaise utilisation
que des tierces ont faite du territoire.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la parole est enfin à vous, Madame Robert. Alors ,votre présentation s'il vous plaît.

450 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

J'avais quelques compléments d'information peut-être à donner avant de débiter. Donc, il y
a plusieurs documents qui ont été déposés, mais il y avait des compléments à des questions qui
avaient été posées.

455 Donc, on avait la question pour la longueur du contournement de la réserve de biodiversité
projetée par rapport à un tracé hypothétique qui longerait les deux lignes existantes. Alors, de
faire le contournement de la réserve de biodiversité c'est six kilomètres de plus.

460 Je rappelle également que le tracé qui longerait... le tracé hypothétique qui longerait les
deux lignes existantes, c'est impossible pour nous de faire trois lignes dans un même corridor,
comme on l'a déjà expliqué, pour des raisons de sécurité et de fiabilité de réseau.

465 Après, pour la mesure exceptionnelle qu'on propose pour le caribou forestier, qui consiste à
rehausser les conducteurs sur une section de neuf kilomètres dans une zone sensible pour le
caribou, les coûts sont évalués à deux millions de dollars. Je rappelle que c'est une estimation
préliminaire puisqu'on n'a pas complété encore la répartition finale de pylônes.

470 Donc, vous aviez aussi une question quant au choix de pylônes pour Hydro-Québec,
comment on fait le choix d'une structure ou d'une autre en lien avec les milieux humides. Je vais
revenir un petit peu plus en arrière, sur comment la planification est faite, le choix de pylônes est
fait chez Hydro-Québec.

475 Évidemment, au début d'un projet, on va venir choisir les familles de pylônes selon le
niveau de tension de la ligne. Ici, on a une ligne 735 000 volts. On considère également les zones
climatiques où on se trouve, donc les charges de vent et de glace sont importantes. On va
regarder aussi l'utilisation du territoire en général, est-ce que c'est en milieu agricole, est-ce que
480 c'est en milieu boisé, est-ce qu'il y a beaucoup de reliefs. Suite à ça, on a choisi, nous, deux types
de pylônes qu'on vous a montrés et qu'on verra dans la présentation aussi. Il y a un pylône
haubané et un pylône à quatre pattes.

On a choisi, à partir du poste Saguenay jusqu'à peu près le poste Simard, on a choisi des
pylônes à quatre pattes, parce qu'on est principalement en territoire agricole, et puis dans
l'entente HQ-UPA les agriculteurs préfèrent de beaucoup avoir des pylônes à quatre pattes par
485 rapport à des pylônes haubanés qui ont des haubans, et qui peuvent gêner lors des travaux de
récolte.

Donc, pour le reste de la ligne, on privilégie évidemment des pylônes haubanés puisqu'ils
sont moins chers. Ils sont plus faciles à construire. Par contre, lorsqu'il y a des obstacles à
490 franchir dû à la topographie, dû à de grands plans d'eau, lorsque ce n'est pas possible de mettre
un pylône haubané, à ce moment-là – et on essaie d'éviter évidemment les milieux humides –
alors, à ce moment-là, on peut utiliser un pylône à quatre pattes aussi dans le reste du tracé de la
ligne, mais c'est au besoin. On privilégie généralement le pylône haubané.

495 Donc, pour votre question concernant les milieux humides, je dois rappeler que seulement
20 pylônes sur près de 600 sont en milieu humide. Donc, il y a vraiment un effort réel qui est fait
par Hydro-Québec pour minimiser l'impact. Et une fois qu'on est dans un milieu humide, à ce
moment-là, on valide avec une personne d'environnement qui se penche sur la façon dont les
travaux vont être faits, l'aire de travail, pour minimiser l'impact sur le milieu humide. Et, au final,
500 évidemment, on va compenser pour la perte qui est permanente pour le milieu humide.

Donc, c'est juste pour clarifier un peu comment on fait cette gymnastique-là.

505 Alors, je ne vous ferai pas la liste des documents qu'on a déjà déposés, ça vous va?

LE PRÉSIDENT :

Sans problèmes. De toute façon, on contre-vérifie et, au besoin, on vous parle.

510 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Parfait.

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

515

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Alors, je vais débiter l'allocution. Bonsoir à tous, je m'appelle Marie-Hélène Robert, je suis porte-parole pour Hydro-Québec, pour le projet Micoua-Saguenay.

520

Alors, à titre de chef de projet, je suis responsable de la conception et de la réalisation de ce projet et je coordonne le travail de l'ensemble des spécialistes qui y collaborent. Je suis accompagnée de Carole Charest, chargée de projet en environnement, et d'André Dagenais, ingénieur à la planification du réseau de transport d'électricité.

525

On a également différents spécialistes qui nous accompagnent, dans la salle, et qui pourront apporter des compléments d'information au besoin, pendant la période des questions.

530

Alors, au cours des 20 prochaines minutes, nous aborderons les thèmes suivants : le projet et sa raison d'être; la démarche environnementale et le tracé de ligne; les principaux impacts du projet et les mesures d'atténuation; la démarche de participation du public; le coût du projet et les retombées économiques et, finalement, le calendrier de réalisation prévu.

535

De 2013 à 2015, des études menées sur le réseau de transport ont démontré la nécessité de construire une nouvelle ligne à 735 000 volts ou 735 kV d'environ 260 km entre le poste Micoua sur la Côte-Nord et le poste Saguenay au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Je vous explique pourquoi.

540

Voici notre réseau de transport principal. Une grande partie de l'électricité produite par Hydro-Québec circule dans des lignes à haute tension à 735 000 volts, ce qui permet de la transporter sur des centaines de kilomètres. Ces lignes servent à transiter la puissance électrique produite par les centrales situées en majeure partie à la Baie-James et sur la Côte-Nord vers les grands centres de consommation qui se trouvent surtout dans le sud du Québec.

545

Les lignes à 735 000 volts du réseau d'Hydro-Québec ont été graduellement mises en service à partir du milieu des années 60. Elles ont permis d'intégrer au fur et à mesure la nouvelle production provenant des nouvelles centrales hydroélectriques ou de parcs éoliens et de répondre à la demande croissante en électricité au Québec.

550 Ces lignes sont en quelque sorte la colonne vertébrale du réseau d'Hydro-Québec. L'électricité qui est produite dans les centrales y transite et se rend dans des postes qui en abaissent successivement sa tension afin qu'elle puisse se rendre chez nos clients, que ce soit des maisons, des industries ou d'autres entreprises.

555 Le projet dont il est question aujourd'hui est un projet de transport d'électricité.

560 Hydro-Québec a l'obligation d'assurer la fiabilité et la sécurité du réseau de transport d'électricité. C'est pourquoi elle réalise des études et assure la surveillance du réseau en continu. Dans le cas qui nous occupe ici, les études réalisées montrent que des changements sont survenus sur le réseau de transport d'électricité assez récemment, soit entre 2011 et 2015 et cela affecte la fiabilité du réseau.

565 Il faut savoir que la Côte-Nord est une importante région de production d'électricité. Elle compte 17 centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec.

570 Une partie de l'énergie qui est produite alimente la région. L'autre est acheminée vers le sud, vers les grands centres de consommation des régions de Trois-Rivières, Québec et Montréal. Dans les dernières années, les prévisions de consommation sur la Côte-Nord ont dû être revues à la baisse puisque des projets industriels prévus ont été modifiés, reportés ou annulés.

575 La fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à Bécancour et la fermeture des centrales thermiques de Tracy à Sorel-Tracy et de La Citière à La Prairie ont également modifié le comportement du réseau. Moins d'énergie est produite localement alors que la consommation au sud du Québec, elle, augmente.

580 Hydro-Québec doit donc agir pour maintenir la fiabilité de son réseau et la sécurité d'alimentation de ses 4 millions de clients, en acheminant davantage d'énergie au sud par le corridor Manic-Québec.

Avant de s'arrêter sur le scénario de la ligne Micoua-Saguenay, Hydro-Québec a évalué trois options pour solutionner cette problématique de fiabilité du réseau.

585 D'abord, un scénario d'équipement de compensation série dans six postes du réseau de transport. Ces équipements permettent d'augmenter la capacité des lignes existantes. Bien que cette solution puisse sembler intéressante au premier abord, elle a été écartée puisqu'elle demeure une solution minimale et à court terme.

590 Un autre scénario étudié est une ligne à 735 kV qui partirait du poste Outardes vers le poste des Laurentides dans la région de Québec. Bien que ce scénario soit performant du point de vue technique, cette nouvelle ligne d'une longueur d'environ 450 km nécessiterait des investissements significatifs, vu sa longueur.

595 Le scénario de la ligne Micoua-Saguenay comprend, quant à lui, la construction d'une ligne à 735 kV d'une longueur de 262 km; l'ajout dans les postes Micoua et du Saguenay des équipements nécessaires à l'intégration de la ligne et l'agrandissement du poste du Saguenay.

600 Ce scénario a été retenu puisqu'il est de loin le plus avantageux d'un point de vue technique et économique pour répondre à la problématique actuelle.

605 Ces trois scénarios ont d'ailleurs été présentés à la Régie de l'énergie qui étudie présentement le dossier.

610 La nouvelle ligne Micoua-Saguenay permettra de maintenir la fiabilité du réseau, mais elle présente aussi les avantages suivants : elle renforce le corridor Manic-Québec pour faire face à des événements météorologiques d'envergure, comme le vent, le verglas ou les feux de forêt.

615 Elle réduit les pertes électriques puisque le nombre de mégawatts à transiter sur chacune des lignes à 735 kV sur son réseau sera moins élevé compte tenu de cette ligne additionnelle.

620 Elle facilite l'entretien et la gestion du réseau.

625 Afin de mettre en oeuvre la solution optimale, Hydro-Québec a développé un tracé de ligne d'une longueur de 262 km. Il touche deux régions administratives, celle de la Côte-Nord et celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il traverse également les territoires revendiqués de Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh. Il est situé à près de 90 % en terres publiques.

630 Pour en arriver au tracé, nous avons utilisé une démarche environnementale en plusieurs étapes qui consistent à décrire le milieu; analyser les contraintes techniques et environnementales ainsi que les éléments sensibles; élaborer des tracés et des variantes; choisir un tracé, en évaluer les impacts; déterminer les mesures d'atténuation appropriées, et convenir des suivis à réaliser une fois les nouveaux équipements mis en service.

635 Toutes ces étapes sont réalisées en collaboration avec le milieu d'accueil et nous permettent de développer et d'ajuster le projet aux réalités régionales.

630 Nous avons d'abord déterminé une zone d'étude d'une longueur de 225 km et d'une largeur de 15 à 20 km. Celle-ci est délimitée à l'est par le poste Micoua, à l'ouest par le poste du Saguenay et au sud par la ligne à 735 000 volts existante entre les postes Micoua et du Saguenay.

Sa limite nord contourne les grands plans d'eau. Elle évite également la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chûtes et le parc des Monts-Valin.

635 L'élaboration du tracé de la ligne projetée tient compte de nombreux critères environnementaux, tant pour le milieu humain que pour le milieu naturel. Par exemple, éviter le milieu bâti et les zones de villégiature, ainsi que les milieux humides.

640 Le tracé tient compte aussi de critères techniques, comme d'éviter les zones à risque élevé de givre ainsi que le jumelage de trois lignes à 735 kV dans un même corridor.

645 Les principales préoccupations exprimées par le milieu dans le cadre de la démarche de participation publique ont également été considérées; notamment, limiter le plus possible l'impact sur le paysage et l'ouverture du territoire, tenir compte des zones valorisées et la conservation du caribou forestier.

650 Regardons maintenant le tracé secteur par secteur . Au départ du poste Micoua, le tracé retenu s'éloigne rapidement du couloir des deux lignes à 735 kV existantes. Sur ses premiers kilomètres, il traverse le territoire de la ZEC Varin à sa limite nord. À proximité du lac du Décès, le tracé initialement proposé a été optimisé pour tenir compte d'une zone valorisée par les Innus. Ensuite, il contourne la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate.

655 Au nord de cette réserve, le tracé traverse des habitats peu perturbés qui sont d'intérêt pour le rétablissement de la population du caribou forestier. À proximité du réservoir Pipmuacan, le tracé rejoint le corridor où une seule ligne est présente; l'autre ligne à 735 kV poursuit sa route vers le sud. Ici, aussi, le tracé a été optimisé pour éviter une zone de villégiature dans la ZEC de Labrieville et une zone utilisée par les Innus.

660 Du réservoir Pipmuacan au lac Moncouche, le tracé longe la ligne existante à 735 kV à l'exception de quelques secteurs où le relief et les zones à risque élevé de givre ne le permettent pas. Le tracé retenu évite les refuges biologiques existants et projetés, la traversée de grands plans d'eau et les forêts en altitude.

665 Il traverse un territoire faunique très utilisé où se trouvent notamment les pourvoiries Lac Dégelis, Monts-Valin du Archer, du lac Laflamme, Poulin de Courval et Wapishish, ainsi que la ZEC Onatchiway.

670 Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons étudié deux variantes : une variante au nord qui ouvrirait un nouveau corridor et une variante au sud qui longeait en grande partie la ligne à 735 kV existante. La variante sud a été retenue, car elle évite l'ouverture d'un nouveau couloir de ligne et une nouvelle traversée de la rivière Saguenay.

675 Les organismes et les publics rencontrés ont d'ailleurs encouragé Hydro-Québec à regrouper ses infrastructures en jumelant la nouvelle ligne à la ligne à 735 kV existante.

675 Par ailleurs, différentes mesures ont été mises en place pour permettre une meilleure intégration de la ligne, notamment en éloignant, lorsque possible, les pylônes des bordures de chemin et en privilégiant les secteurs boisés en milieu agricole.

680 L'analyse environnementale et les activités de participation publique nous ont permis d'identifier les impacts du projet sur le milieu humain et naturel, et de déterminer les mesures d'atténuation adéquates.

685 Pour les communautés innues, les activités de chasse, de pêche et de piégeage seront perturbées pendant les travaux, plus particulièrement pour la communauté de Pessamit. Nous proposons différentes mesures afin de limiter les impacts sur les utilisateurs du territoire. Par exemple, établir un lien de communication entre les responsables de chantier et les Conseils de bande, et présenter des stratégies d'accès aux communautés afin de pouvoir tenir compte de leurs préoccupations.

690 Dans les territoires fauniques structurés, la future ligne jumelée à la ligne existante traversera le territoire de trois ZECS et de cinq pourvoiries. Hydro-Québec adaptera le calendrier des travaux de façon à ce qu'aucune activité de déboisement ou de construction ne se déroule pendant les deux premières semaines de chasse à l'original à l'arme à feu. Hydro-Québec présentera aux différents utilisateurs du territoire et aux titulaires de baux de villégiature, la stratégie d'accès, la séquence et le moment prévu des travaux, afin de pouvoir tenir compte, dans la mesure du possible, de leurs préoccupations.

700 Pendant les travaux, nous verrons à employer les méthodes les plus appropriées pour réduire la durée et l'intensité du bruit. Nous informerons la population du calendrier des travaux et en maintenant notre site Web et notre ligne téléphonique pour recueillir les différentes demandes d'information.

705 En période d'exploitation, l'impact sur l'environnement sonore sera nul en l'absence de précipitation, soit 80 % du temps.

710 Au Saguenay, le jumelage de la nouvelle ligne à une ligne existante qui évite l'ouverture d'un nouveau corridor nécessite l'acquisition de 13 propriétés privées. Chaque propriétaire concerné a été informé dès l'élaboration des variantes de tracés et est accompagné de façon personnalisée selon ses besoins, sa situation particulière et à son rythme.

715 Nous sommes soucieux d'en arriver, dans chaque cas, à une solution qui soit satisfaisante pour tous. À ce jour, 11 dossiers sur 13 ont été réglés. Les discussions se poursuivent dans les deux autres cas. Tous les propriétaires concernés par l'acquisition de droits de servitude ont aussi été contactés.

720 En ce qui concerne le milieu naturel, les impacts sont principalement dus au déboisement de près de 1 600 hectares de peuplement forestier dans l'emprise de ligne. Hydro-Québec veillera cependant à conserver la végétation arbustive dans les milieux sensibles, comme les bordures des cours d'eau, et à limiter les déplacements de la machinerie à l'intérieur des limites de l'emprise.

725 Par ailleurs, le tracé de la ligne projetée traverse une aire de répartition de la population de caribous forestiers de Pipmuacan, une espèce vulnérable au Québec. Pour limiter les impacts, nous procéderons rapidement à la végétalisation des aires perturbées temporairement. On évitera aussi le déboisement durant la période de mise bas et des premières semaines de vie des faons.

730 De plus, nous étudions la possibilité de rehausser les conducteurs suffisamment pour éviter le déboisement de l'emprise sur une distance d'environ neuf kilomètres, afin de favoriser le maintien d'un corridor de connectivité pour les caribous.

735 Deux espèces fauniques à statut particulier sont touchées, soit la Grive de Bicknell et le Garrot d'Islande. Le tracé évite un secteur de fort potentiel d'habitats pour la grive à la hauteur des Monts-Valin. Pour le Garrot d'Islande, une vingtaine de nichoirs seront installés. Nous appliquerons des modes de déboisement qui tiennent compte de la présence de ces espèces et nous réaliserons, dans la mesure du possible, nos travaux de déboisement en dehors de la période de nidification.

740 Seulement une vingtaine de pylônes sur près de 600 seront construits en milieux humides. Différentes mesures seront mises en place pour atténuer et compenser les impacts. Les pertes permanentes de milieux humides seront compensées.

745 Enfin, la présence de la nouvelle ligne modifiera le paysage, mais les impacts seront, somme toute, limités à certains secteurs, parce qu'elle sera juxtaposée à la ligne existante sur plus de 45 % de sa longueur et en raison des différentes mesures d'atténuation proposées.

La ligne s'éloigne de la ligne existante au niveau du massif des Monts-Valin ce qui permettra de limiter les impacts visuels cumulatifs à la hauteur du centre de ski le Valinouët, un secteur valorisé et en développement.

750 À la traversée de la rivière Saguenay, l'intégration de la ligne sera facilitée par la présence de nombreuses infrastructures industrielles existantes.

755 À chacune des étapes, le projet a été développé en collaboration avec les collectivités. Dès 2016, Hydro-Québec a entrepris une vaste consultation des différents publics concernés et maintient le dialogue depuis. Durant cette même période, les trois communautés innues de Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh ont aussi été consultées. J'y reviendrai dans quelques instants.

760 Sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une centaine d'occasions d'échanges sous forme de présentations, de rencontres, de suivis personnalisés et d'activités porte ouverte ont permis d'améliorer le projet. Nous sommes allés à la rencontre des gens sur la Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Québec, à Lévis, à Rimouski et à Montréal, là où il était plus facile de les rejoindre.

765 Nous avons aussi travaillé en collaboration avec les intervenants du milieu dans les MRC, les municipalités, les organismes régionaux et les Directions régionales des différents ministères concernés par le projet.

770 Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, huit activités porte ouverte ont permis de rencontrer plus de 400 personnes.

Sur la Côte-Nord et dans les autres régions du Québec, les titulaires de baux de villégiature ont eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations lors de rencontres en petits groupes.

775 Des bulletins d'information ont été diffusés et une page Web a été mise en ligne. Les cartes d'inventaire et l'application Google Earth ont aussi permis aux citoyens intéressés de suivre l'évolution du projet. Nous avons traité plus d'une centaine d'appels à la ligne info-projet, tout comme une centaine de formulaires d'avis. Nous avons fait plusieurs rencontres de presse. Des suivis personnalisés ont été réalisés avec chacun des propriétaires ou utilisateurs du territoire préoccupés par des aspects spécifiques du projet, et les échanges se poursuivent.

780 Plusieurs groupes du milieu ont été rencontrés à l'automne 2018 alors que nous avons présenté la stratégie préliminaire d'accès et de construction.

785 Parallèlement, des activités de communication ont été réalisées avec les représentants des
trois communautés innues, afin de répondre à leurs besoins en matière d'information et de
consultation. Cela aura notamment permis de s'entendre sur la façon de procéder pour la
réalisation des études d'utilisation du territoire et des profils socioéconomiques. Les
communautés ont aussi participé à ces études et à des travaux d'inventaire archéologique.

790 Pendant la construction de la ligne, Hydro-Québec assurera la surveillance des travaux afin
que les lois et règlements soient respectés et que tous les engagements et les mesures
d'atténuation soient mis en oeuvre sur le terrain. Dans les années qui suivront la construction de
la ligne, un suivi sera réalisé pour évaluer l'impact réel du projet sur certains éléments sensibles
795 du milieu et vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation. Celles-ci pourront être ajustées au
besoin.

Le coût global de réalisation du projet est estimé à 690 M\$, soit 632 M\$ pour la construction
de la ligne et 58 M\$ pour les modifications aux postes existants. Les retombées économiques du
projet au Québec sont estimées à environ 540 M\$, ce qui inclut l'approvisionnement, les travaux
800 de construction et le déboisement.

Pour les régions, les retombées économiques sont quant à elles évaluées à 50 M\$. Les
travaux de déboisement et de construction requerront en moyenne 260 travailleurs sur une
période de trois ans avec une pointe de plus de 450 travailleurs en 2021.

805 De plus, dans le cadre de son programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec
remettra aux collectivités touchées par le projet une somme pour la réalisation d'initiatives
permettant d'améliorer leur cadre de vie. Ce programme sera déployé au début des travaux de
construction.

810 Hydro-Québec prévoit recevoir les autorisations gouvernementales requises à l'été 2019.
Les travaux de déboisement pourraient alors débiter à l'automne 2019. Les activités de
construction s'amorceront, quant à elles, à l'été 2020; elles se poursuivraient jusqu'à l'été 2022,
période prévue pour la mise en service des nouveaux équipements.

815 En résumé, Hydro-Québec est responsable de la sécurité de son réseau de transport
d'électricité. Le projet Micoua-Saguenay est essentiel pour maintenir la fiabilité du réseau de
transport d'Hydro-Québec qui dessert l'ensemble du Québec, soit la clientèle industrielle,
institutionnelle et résidentielle.

820 Il permettra d'ajouter une liaison robuste dans le corridor Manic-Québec, d'améliorer la
flexibilité d'exploitation du réseau et de limiter les pertes électriques.

825 Il a été développé dans le cadre d'une démarche environnementale et de participation publique continue impliquant tous les publics concernés.

Il a été adapté pour intégrer du mieux possible les besoins et les préoccupations du milieu.

830 Il met de l'avant des mesures d'atténuation pour réduire les impacts.

Finalement, il amènera des retombées économiques de plus de 540 M\$ au Québec et nécessitera des centaines de travailleurs pendant la période de construction.

835 Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présentation, Madame Robert.

840 Alors, j'annonce que le registre est maintenant ouvert, et j'aimerais souligner également la présence de madame Annie Cartier, dans notre équipe, qui est présentement à l'arrière et qui assiste madame Cloutier dans le travail de la commission.

845 Alors, le registre est ouvert. La commission prend une pause de 15 minutes et nous vous revenons pour les questions. Merci.

850

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. SIMON TREMBLAY**

855

LE PRÉSIDENT :

860

Alors, je vous inviterais à prendre place, s'il vous plaît. Alors, avant de faire l'appel des premiers participants pour soumettre leurs questions, je souhaiterais vous informer qu'il va y avoir également une présentation de prévue sur la situation du caribou forestier par les gens du ministère de la Faune et des Parcs; Faune, Forêts et Parcs.

865

Mme SANDRA HEPPELL :

Forêts, Faune et Parcs.

LE PRÉSIDENT :

870

Excusez-moi, Forêts, Faune et Parcs. Alors, je vais demander maintenant à monsieur Simon Tremblay, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions. Bonsoir, Monsieur Tremblay.

875

M. SIMON TREMBLAY :

Bonsoir. J'aimerais s'il vous plaît, si vous pouvez mettre sur l'écran le document que j'avais demandé.

880

LE PRÉSIDENT :

Oui. Vous vous adressez à moi, Monsieur Tremblay, s'il vous plaît?

M. SIMON TREMBLAY :

885

Ah, oui, oui. Pas de problèmes, désolé.

LE PRÉSIDENT :

890

C'est les règles du jeu, alors, je vous invite à me regarder et à me demander si c'est possible.

M. SIMON TREMBLAY :

895

Oui. Est-ce que c'est possible?

LE PRÉSIDENT :

900

Alors, quelle carte vous voulez exactement?

M. SIMON TREMBLAY :

905

Ce n'est pas une carte. C'est le document qui justifie le nombre maximal de lignes par corridor, publié par Hydro-Québec dans l'étude environnementale.

LE PRÉSIDENT :

910

Alors, d'accord. Madame Robert?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui. Alors, on va mettre la carte demandée.

915

LE PRÉSIDENT :

Je ne considérerai pas ça comme une première question.

M. SIMON TREMBLAY :

920

Non. Effectivement, ce n'est pas une première question.

LE PRÉSIDENT :

925

Alors, votre question?

M. SIMON TREMBLAY :

930

On peut peut-être aller à la page 1 de ce document-là. On va commencer avec ça. Bien, l'introduction, en fait, là. O.K. Donc, le bout auquel je m'attarde, donc on explique ici pourquoi vous avez commencé à faire la pratique de séparer les lignes. Ça, c'est très logique.

935 Vous parlez d'une distance minimale. Donc, on sait dans le document que la distance minimale est de 15 km. Moi, ce que je me demande au départ c'est ce 15 km-là, il représente quoi? Donc, c'est un point sur la ligne, un pylône, la moyenne? Ça, c'est le bout que je ne saisis pas. Vous dites 15 km, mais on ne sait pas vraiment quelle signification qu'il a.

LE PRÉSIDENT :

940 Oui. Ce n'est pas la commission qui le dit, c'est le promoteur, c'est Hydro-Québec.

M. SIMON TREMBLAY :

945 Oui, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va demander à Hydro-Québec de répondre.

950 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Oui. Alors, je vais faire appel à André Dagenais, planificateur au réseau de transport d'Hydro-Québec, qui va nous expliquer le critère de planification qu'on s'est donné de placer une ligne à 10, voire 15 km d'un corridor existant.

955 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

960 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Bonjour, Monsieur le président. Donc, la pratique effectivement de séparer les corridors de lignes d'environ 15 km. La distance de 15 km est la distance souhaitée. Évidemment, dans tous les cas, par exemple à la sortie d'un poste, généralement on a trois lignes qui sortent d'un poste. 965 Donc, c'est impossible de les espacer de 15 km. Et donc, dans plusieurs autres situations également, ce n'est pas souhaitable, pour toutes sortes de raisons, de les espacer de 15 km, mais on vise, sur de longues distances, à les espacer d'environ 15 km.

LE PRÉSIDENT :

970 Alors, votre autre question, Monsieur Tremblay, s'il vous plaît?

M. SIMON TREMBLAY :

975 O.K. Donc, à partir de ce point-là, comment calculez-vous, disons... êtes-vous capable de
mesurer la fiabilité d'un tracé que vous proposez justement par rapport à ce critère-là? Donc dans
le fond, est-ce qu'il y a un point de dire, on n'est pas assez éloignés, on est trop éloignés en
général, donc, moi, je me ramène, est-ce que vous regardez, par exemple, la distance moyenne
du tracé que vous proposez?

980

M. ANDRÉ DAGENAI :

Bien, en fait, plus les corridors vont être éloignés, nécessairement, plus grande va être la
zone tampon entre les deux corridors, donc plus ça va être fiable. Mais comme je l'ai dit aussi,
985 c'est dans la mesure du possible. Donc, lorsque c'est à coût raisonnable et lorsque c'est possible
d'espacer les corridors, bien, on le fait d'au moins 15 km.

LE PRÉSIDENT :

990 Alors, merci pour votre réponse. Toujours possible pour vous de vous réinscrire, Monsieur
Tremblay.

M. SIMON TREMBLAY :

995 Parfait, oui. Merci.

M. FRANÇOIS FORTIN

1000

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1005

Alors, monsieur François Fortin, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS FORTIN :

1010 Bonjour. Première question. En fait, elle a probablement été déjà répondue, mais en tout
cas, j'aimerais peut-être plus de précision.

1015 On a parlé au début de la mesure pour le caribou forestier, qui pourrait coûter, pour surélever les lignes – je vais le dire comme ça – qui coûterait environ deux millions. Donc, j'imagine que ça va être fait, mais en tout cas, madame la porte-parole disait que cette solution-là était à l'étude. Donc, est-ce que c'est à l'étude de savoir, oui ou non, est-ce qu'on va le faire ou c'est plutôt à l'étude comment on va le faire?

LE PRÉSIDENT :

1020 Alors, Madame Robert, on avait abordé la question dans les séances antérieures, mais je pense que c'est même important de faire l'état de la situation quant aux discussions pour ce qui est du corridor de connectivité. La parole est à vous.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1025 Alors, la raison pour laquelle on dit que c'est une mesure d'atténuation qui est à l'étude, c'est qu'il faut que ça s'inscrive dans une protection plus large de la forêt à cet endroit-là. Parce que de laisser des arbres seulement sous les conducteurs, si la forêt est exploitée de part et d'autre, ça perd un peu de sa valeur. Ça fait que c'est dans ce sens-là où c'est une mesure qui est proposée, puis on est en discussion avec le MFFP, à savoir, est-ce qu'il y a un plan plus global de protection dans ce secteur-là pour assurer que la mesure soit profitable.

LE PRÉSIDENT :

1035 Puis, complémentaire, on pourrait peut-être demander aux gens de Faune et Parcs de nous répondre?

Mme SANDRA HEPPELL :

1040 Bien, du côté du ministère Forêts, Faune et Parcs, ce que je peux vous dire c'est qu'il y a une stratégie. On est en train de revoir la stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, parce qu'il y a des nouvelles connaissances dans les dernières années qui sont apparues, et puis on veut intégrer ces nouvelles façons de faire là dans l'aménagement de l'habitat du caribou. Et puis le gouvernement est en train d'analyser différents scénarios d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, et puis le scénario retenu pour ce secteur-là n'est pas encore connu, n'est pas encore arrêté. On est encore à l'étape de l'analyse.

1045 Donc, on ne sait pas si ce secteur-là va être retenu dans le scénario ni quelles modalités vont être appliquées dans ce secteur-là non plus.

1050

LE PRÉSIDENT :

1055 Mais indépendamment de ce que vous êtes en train d'élaborer, pour ce qui est de la mesure spécifique qui est proposée par l'initiateur actuellement, où vous en êtes en termes d'analyse, en termes de possibilités, d'éventualités?

Mme SANDRA HEPPELL :

1060 Moi, pour ma part, à mon niveau, c'est sûr qu'au niveau de la Faune, on a fait part de l'intérêt de cette mesure-là, que c'était vraiment une mesure intéressante, elle est expérimentale, mais intéressante. Mais là, les discussions sont à un autre niveau, à savoir qu'est-ce qui va advenir du scénario final et donc de l'implantation de cette mesure-là.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Pour résumer, ce que je comprends c'est que vous avez une stratégie en élaboration puis vous essayez autant que possible d'allier l'utile à l'agréable en fonction de la proposition de l'initiateur?

1070

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui. Oui, mais...

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux dire, on essaie autant que possible de, comment dire, d'intégrer la proposition, de quelle façon la proposition pourrait être intégrée à votre plan d'action en quelque sorte.

1080

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1085

Alors, autre question, Monsieur Fortin?

M. FRANÇOIS FORTIN :

1090

Oui. Au niveau plus retombées économiques régionales, plus précisément la main-d'oeuvre, j'aimerais ça avoir peut-être un peu plus de détails là-dessus, parce qu'on dit, en fait,

1095 dans le document, que 15 à 20 % de la valeur des contrats de déboisement, construction sont habituellement en retombée. Est-ce que ça veut dire que 15-20 %, est-ce que ça veut dire que ça comprend tout, comme l'entièreté de ces types de travaux là ou c'est juste une partie de ces travaux-là?

1100 Puis ensuite, aussi, est-ce que les retombées économiques au niveau des emplois, des trucs comme ça, est-ce que c'est seulement prévu, elles sont seulement prévues pendant la construction ou est-ce qu'il y en a aussi au niveau des... parce que dans le document, on parle beaucoup de suivis environnementaux pour différents aspects. Donc, est-ce que ça aussi, ça va être inclus dans ce genre de retombées économiques là, donc les suivis qui vont être après le projet, pas seulement la construction?

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Robert, retombées d'économiques régionales pendant et éventuellement après sa réalisation de projet?

1110 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

1115 Alors, les retombées économiques régionales, pendant les travaux de déboisement, évidemment, il peut y avoir des contrats qui font appel soit à de la sous-traitance régionale ou à des entreprises régionales en déboisement. Donc, ça pourrait même, les pourcentages pourraient même être plus élevés s'il y a plus de contrats qui sont obtenus régionalement. Mais évidemment on doit faire des appels d'offres publics pour ça puis on est en train de faire la répartition, de faire le découpage des sections de déboisement à cet effet, mais les retombées économiques, en plus des contrats qui pourraient être obtenus, c'est aussi les services comme d'hébergement, de restauration, carburant... les services de proximité finalement, biens et services de proximité.

1120 Par rapport au nombre de travailleurs, là c'est vraiment le nombre de travailleurs pendant la période de construction. Ça n'inclut pas le suivi par la suite, effectivement. Il y a des retombées aussi après lorsqu'on fait les suivis. Il y a aussi des retombées tout au long du développement du projet. Depuis que le projet est initié en 2016, il y a eu plusieurs présences au terrain de différentes équipes d'ingénierie, de géotechnique, de géomatique. Donc, il y a eu beaucoup de gens qui ont circulé au terrain, donc ça, c'est en plus de ce qu'on appelle les retombées reliées aux travaux.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

1130 Alors, merci, Monsieur Fortin. Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

1135 Pour faire suite à la question de monsieur, lors de la rencontre d'information à Jonquière, il a été discuté d'une étude de retombées économiques pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, et on se demandait si vous aviez fait ce type d'étude là pour la Côte-Nord?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1140 En fait, ce que j'ai mentionné, c'est on est en train d'analyser la... comment je pourrais dire, il y a eu une clause de sous-traitance régionale qui a été utilisée pour le contrat de Chamouchouane – Bout-de-l'île, ça fait qu'on est en train d'analyser les résultats pour voir si les retombées économiques, c'était profitable puis on a évalué ça, mais je n'ai pas de rapport pour la Côte-Nord par rapport à des retombées économiques.

1145

LA COMMISSAIRE :

1150 Puis est-ce que vous seriez en mesure de mettre en place un comité de suivi pour s'assurer justement qu'il y ait des retombées économiques dans le secteur, qu'il y ait des mécanismes prévus pour favoriser la sous-traitance régionale et les contrats régionaux?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1155 Absolument. C'est ce qui est prévu et c'est ce qu'on a communiqué dans nos communications d'automne avec les différentes régions, qu'on va mettre en place un comité pour échanger afin de trouver des façons de maximiser les retombées économiques régionales. Donc, on veut travailler avec les acteurs économiques de chacune des régions.

LE PRÉSIDENT :

1160

Alors, Monsieur Fortin, sur la même question concernant le corridor de connectivité en rapport avec la présence du caribou forestier, je pense que ça serait peut-être l'occasion d'offrir la possibilité au ministère de Forêts, Faune et Parcs de faire sa présentation sur le caribou forestier.

1165

Alors, c'est une présentation de combien de temps?

Mme SANDRA HEPPELL :

1170

Oui. Certainement une vingtaine de minutes.

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE
DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS
SUR LE CARIBOU FORESTIER**

1175

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, je pense que ça serait instructif pour tout le monde. Alors, je vous laisse la parole.

1180

Mme SANDRA HEPPELL :

1185

Oui. Alors, on m'a demandé de faire une présentation sur le caribou forestier afin de vous présenter un état de situation, la situation du caribou au Québec et dans la région, de vous faire un état des connaissances et pourquoi cette espèce-là est une espèce en difficulté, et quelles sont les mesures de rétablissement qui sont actuellement en place pour tenter de rétablir l'espèce.

1190

Donc, tout d'abord, il y a une seule espèce de caribou dans le monde, le reine en Europe c'est la même espèce que le caribou qu'on retrouve ici, c'est *Rangifer tarandus*. On retrouve plusieurs sous-populations de cette espèce-là et au Canada, la classification la plus largement utilisée reconnaît quatre sous-espèces dont une seule se retrouve au Québec qui est le caribou des bois, le *Rangifer tarandus caribou*.

1195

Donc, vous voyez sur l'image la portion en vert, c'est l'aire de répartition de la sous-espèce caribou des bois.

1200

Cette sous-espèce-là est divisée en trois écotypes : l'écotype migrateur; l'écotype montagnard et l'écotype forestier. Donc, vous voyez sur la carte à droite l'écotype migrateur est représenté par les deux grands troupeaux qui se trouvent, un à l'est, le troupeau de la rivière George, et celui à l'ouest en hachuré, le troupeau de la rivière aux Feuilles.

1205

Vous avez la zone en grisée qui est l'aire de répartition du caribou forestier avec les deux petites populations de Charlevoix et de Val-d'Or qui sont au sud de l'aire de répartition continue, là, vous voyez deux petites tâches grisâtres qui sont des petites populations qui sont disloquées, bien, qui sont séparées de l'aire de répartition. Et vous avez deux populations montagnardes, une en Gaspésie dans les Chic-Chocs et une à la péninsule du Labrador dans les monts Torngat.

1210

Donc, ce sont les trois écotypes et ces écotypes-là se distinguent sur les plans de la morphologie, du comportement et de la génétique. Particulièrement au niveau du comportement,

les troupeaux migrateurs, l'écotype migrateur va effectuer de grandes migrations entre les aires de mise bas au nord et les aires d'hivernage un peu plus au sud.

1215 Le caribou forestier va être beaucoup plus sédentaire. Il va effectuer de petites migrations, mais très localisées de quelques dizaines de kilomètres, alors que les caribous montagnards vont plutôt faire des migrations altitudinales, selon la saison, dans un paysage montagneux.

1220 Et il y a des études aussi qui démontrent que sur le plan génétique, il y a des différences entre ces trois écotypes-là.

1225 Si on parle de caribou en général, de l'espèce caribou, c'est une espèce qui se retrouve partout autour du pôle Nord. Donc, c'est une répartition circumpolaire, c'est une espèce qui est beaucoup associée au milieu arctique et boréal. Des 34 des 43 populations suivies dans le monde, 34 sont en déclin parmi les 43 populations suivies dans le monde.

1230 Donc, vous voyez sur la figure, c'est une vision à partir du pôle Nord. Vous voyez les différentes populations et, en rouge, ce sont les populations qui sont en déclin et en vert, ce sont les populations qui vont bien, et en grisé, les populations stables.

1235 Le déclin serait causé par les modifications anthropiques de l'habitat. Donc tout l'empiètement humain graduel qui se fait dans l'habitat du caribou et aussi avec les changements climatiques.

1240 En ce qui concerne la répartition et l'abondance du caribou forestier, donc la sous-espèce caribou des bois, écotype forestier comme je vous disais, la situation c'est que 37... il y aurait 51 populations connues pour 37... attendez. 37 des 51 populations pour lesquelles des données sont disponibles, bien, dans ces 37-là, 81 % sont en déclin.

1245 Il y a une poursuite anticipée du déclin de plus de 30 % au pays à court terme selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. C'est une évaluation qui date de 2014. Et encore là, le déclin serait causé principalement par l'altération de l'habitat qui perturbe l'équilibre prédateur-proie et par la chasse. Je vais vous expliquer un peu plus loin en quoi l'altération de l'habitat perturbe l'équilibre prédateur-proie et en quoi ça nuit au caribou.

1250 Selon les meilleures estimations, il y aurait environ 34 000 caribous forestiers au Canada, et la modernisation des techniques de chasse, les changements climatiques et l'augmentation du développement industriel dans les milieux nordiques sèment l'inquiétude quant à la possibilité que les populations de caribous au pays récupèrent. Donc le pronostic est assez sombre.

1250 En ce qui concerne la répartition et l'abondance du caribou forestier au Québec, ce qui a
été observé c'est une disparition successive graduelle des hardes occasionnant une diminution du
nombre de caribous graduellement au fil des ans. Il y a un recul, de la limite sud de l'aire de
répartition, de 36 km par décennie, en moyenne, depuis 150 ans. Ça, c'est encore une
1255 observation qu'on peut lire dans le rapport du COSEPAC et c'est basé sur l'analyse de différentes
données et rapports historiques.

1260 Ce recul-là et cette diminution du nombre de caribous sont causés en premier lieu par la
chasse, parce qu'au début de la colonisation, il y a eu beaucoup de chasse. Ça a pris du temps
avant qu'il y ait une fermeture de la chasse sportive. Donc, il y a eu un déclin causé par ça. Et
aussi les modifications de l'habitat.

Actuellement, au Québec, il y aurait entre 6 000 et 8 500 caribous environ au Québec.

1265 En ce qui concerne le mode de vie du caribou forestier, c'est un animal qui vit en faibles
densités, donc deux à trois caribous par 100 km² en moyenne. À titre comparatif, l'orignal, on peut
observer des densités qui sont 10 fois plus grandes dans un milieu normal. Comme, dans la
région de Baie-Comeau, par exemple, on aurait plutôt deux orignaux environ par 10 km², alors
que là, on parle de deux caribous par 100 km², donc c'est des très faibles densités.

1270 C'est un animal qui est associé à la forêt boréale mature. Il va se regrouper en hiver pour
former des groupes de quelques dizaines d'individus, puis à la mise bas, les femelles vont se
dispenser, les mâles aussi, mais les femelles vont se disperser pour s'isoler dans des tourbières,
par exemple, ou des bords de lac pour mettre bas au calme et loin des prédateurs.

1275 Comme je vous disais, c'est un écotype qui n'effectue pas de grande migration,
contrairement au caribou migrateur. Donc, son domaine vital est quand même assez limité. Il y a
environ 1000 km², en moyenne, le domaine vital d'un animal.

1280 La productivité du caribou est faible. La première reproduction a lieu habituellement vers
deux ans et demi et le caribou a un seul jeune par année, alors que, par exemple, pour l'orignal
qui est une espèce beaucoup plus productive, la première reproduction va avoir lieu à un an et
demi et l'orignal a souvent des jumeaux.

1285 En ce qui concerne les connaissances issues de la science, au fil des années ce qu'on a
appris c'est que l'aménagement forestier, qui est le principal élément perturbateur dans l'habitat
du caribou, ce que ça fait c'est que ça rajeunit la forêt qui va devenir plus propice aux orignaux,
aux loups et ours.

1290 Donc, après une coupe forestière, ce qu'on va voir c'est beaucoup de feuillus, des arbustes fruitiers, et ça, ça va beaucoup profiter aux orignaux qui vont trouver de la nourriture, donc qui vont augmenter en abondance et s'ensuit une arrivée du loup qui va se nourrir des orignaux. Et l'ours aussi va profiter du changement de végétation qui va amener une diversité dans les proies disponibles puis aussi dans les petits fruits.

1295 Les infrastructures linéaires qu'on voit beaucoup dans le paysage, c'est des chemins forestiers, mais ça peut être des lignes électriques. Toutes les infrastructures linéaires en fait vont accroître la mobilité des prédateurs, particulièrement le loup, et l'efficacité de la chasse de ces prédateurs-là. Donc, ils vont emprunter ces infrastructures linéaires là pour se déplacer beaucoup plus facilement puis patrouiller et avoir accès aux proies plus facilement.

1300 Une plus grande abondance de prédateurs va occasionner, donc, par ricochet, une augmentation de la prédation chez le caribou, particulièrement chez les faons. Donc, il y a des études qui ont démontré que les faons étaient très vulnérables à la prédation, surtout pendant le premier mois de vie. C'est près de la moitié des faons qui vont mourir par prédation, et c'est surtout l'ours qui va s'attaquer aux faons, alors que le loup va s'attaquer aux adultes.

1310 Le caribou c'est un animal qui est fidèle à son domaine vital, c'est-à-dire que tant que les conditions de son habitat ne changent pas, il va vouloir retourner à chaque année mettre bas au même endroit et retourner passer l'année dans les mêmes environs, parce qu'il retrouve une certaine sécurité à fréquenter le même endroit. Il connaît l'endroit où se trouvent les ressources alimentaires, il sait qu'il a survécu dans ce domaine vital là, donc il va aimer y retourner.

1315 Par contre, lorsqu'il y a des perturbations dans son habitat, que ce soit par un feu de forêt par exemple ou une perturbation d'origine humaine, ce qu'on va observer c'est que le caribou va chercher à augmenter son domaine vital à la recherche d'habitats saisonniers à d'autres endroits. Il va essayer de repositionner ses domaines vitaux, par exemple pour la mise bas, pour l'hiver, pour s'éloigner des perturbations, et ça, ça provoque un accroissement de la taille du domaine vital annuel.

1320 La recherche d'habitats alternatifs, suite à une perturbation, ou l'utilisation d'habitats sous-optimaux qui se trouveraient à l'intérieur d'une perturbation, ça peut entraîner des effets négatifs sur la démographie des populations de caribous. Ça veut dire que ça peut entraîner un moindre recrutement de faons, plus de mortalité chez les adultes. Et ce qui va résulter de ça, bien, c'est une baisse dans le nombre, une décroissance dans le nombre de caribous au sein d'une population.

1325

1330 Ce qui a été observé en Ontario c'est un peu la même chose de qu'est-ce qui se passe ici au Québec. C'est un recul vers le nord de la limite méridionale de l'aire de répartition de 30 km aux dix ans, soit au rythme de la progression des coupes.

Alors, vous voyez, là, l'Ontario et en 1880, la limite sud de l'aire de répartition était quand même assez au sud. Et puis là, ça monte régulièrement, là, la limite sud jusqu'en 1990 qui correspond à la limite des forêts récoltées.

1335 Aussi, ce qui a été finalement une étude intéressante qui est sortie puis qui a mené à des changements dans notre façon de gérer l'habitat, ou c'est ce vers quoi on cherche à aller, c'est que c'est Environnement Canada qui a établi une relation négative entre le taux de perturbation de l'habitat et la probabilité de persistance du caribou. C'est-à-dire qu'au sein de l'aire de répartition d'une population de caribous donnée, plus le taux de perturbation de l'habitat va augmenter – une perturbation peut être un feu de forêt, une coupe forestière, une mine, un barrage, des chemins forestiers – donc, plus il y a de perturbations qui s'accumulent dans l'habitat, plus les probabilités que la population décline augmentent.

1340 Et selon cette relation-là, le seuil maximal de perturbation fixé dans le programme fédéral de rétablissement c'est 35 %; à 35 % de perturbation au sein d'une aire de répartition de caribous, les probabilités de persistance de la population sont de 60 %. Et ça, ça a été établi comme étant le seuil maximal au-delà duquel il ne faudrait pas aller. Au-delà de 35 %, la population va décliner et les probabilités qu'elle décline vont augmenter assez rapidement. Donc, il y a un seuil de gestion, un seuil critique qui a été fixé à 35 %.

1350 Et d'ailleurs, le programme fédéral de rétablissement est basé sur cette relation-là et les travaux dont je vous mentionnais tantôt qu'on fait au Québec, la nouvelle stratégie de rétablissement de l'habitat qu'on veut mettre en place s'inspire du programme fédéral de rétablissement et est basée aussi sur le respect du seuil de gestion de 35 %. Et dans les cas où ce seuil-là est dépassé, on regarde la possibilité de restaurer les habitats pour ramener le taux de perturbation à un taux qui serait plus soutenable pour les populations de caribous.

1355 Le caribou forestier évite les secteurs perturbés par l'activité humaine et les brûlis. Ce qui a été observé, c'est qu'après une perturbation, les caribous vont se déplacer à l'extérieur de la perturbation et même à certains kilomètres de la perturbation qui varie selon le type de perturbation, mais en moyenne, les caribous vont se tasser et on va observer un pic d'abondance à 3,7 km – c'est une étude qui a démontré ça – à 3,7 km d'une infrastructure humaine.

1360 La stratégie du caribou pour se protéger des prédateurs, ce qu'il va faire, lui, c'est de s'isoler des autres proies des prédateurs en sélectionnant son habitat, en le positionnant dans des forêts de conifères âgés, des tourbières. Donc, en sélectionnant ce type d'habitat là, des conifères

1370 âgés et des tourbières, il se retrouve à être dans un milieu où il n'y a pas beaucoup d'autres proies, il n'y a presque pas d'orignaux, il y a très peu de prédateurs. Donc, il se trouve à être protégé des prédateurs dans ce milieu-là, comparativement à des milieux plus riches, des milieux de feuillus, des forêts en régénération, où, comme je vous disais tantôt, il y a beaucoup plus d'orignaux et de prédateurs de caribous.

1375 Une autre étude a démontré qu'il y a une relation positive entre la taille des massifs résiduels forestiers, donc des bons massifs à caribou, et la probabilité qu'ils soient utilisés par le caribou. Donc, plus la taille du massif forestier est de bonne qualité pour le caribou, et grand, plus les chances que ce massif-là soit utilisé par le caribou sont grandes.

1380 Donc, on peut voir que, par exemple, un massif de 200 km², les probabilités de présence de caribous sont de 40 % et ça augmente graduellement.

1385 Les aires de répartition des populations locales constituent l'échelle la plus pertinente pour la planification et l'application des mesures de rétablissement pour le caribou forestier. Ça, ça vient, encore là, du plan fédéral de rétablissement du caribou des bois, écotype forestier. Je vais vous montrer un peu l'image qu'on a au Québec, la connaissance actuelle qu'on a au Québec de nos populations locales.

1390 Ensemble, toutes les aires de répartition sont importantes, car elles représentent le gradient des conditions écologiques dans lesquelles évolue le caribou forestier au Canada et permettent l'adaptation de l'espèce aux changements de l'environnement.

La perte de l'une de ces populations locales constitue une menace pour le rétablissement de l'espèce, car le bris de connectivité et la perte du bagage génétique affaiblissent le potentiel de l'espèce à résister aux changements de son environnement.

1395 Donc ici, selon les connaissances qu'on a accumulées au Québec avec des données issues de colliers GPS, des suivis télémétriques, on a été capables d'identifier, à l'heure actuelle, une dizaine de populations locales de caribous forestiers, comme je vous disais, selon les données actuelles. Des fois, on s'imagine que le caribou forestier, là, c'est une grande population avec tous des animaux qui interagissent entre eux, mais on s'est rendu compte qu'il y avait des populations assez fermées qui sont isolées, par exemple, par des barrières géographiques, des vallées de rivières, des chaînes de montagnes. Donc, on se retrouve avec des populations où les individus au sein de ces populations-là vont se reproduire entre eux et où il va y avoir très peu d'immigration d'une population à l'autre.

1400

1405 Donc, sur la Côte-Nord, on a réussi à identifier jusqu'à aujourd'hui quelques populations. On a ici la population Pipmuacan qui nous intéresse dans le cas de la ligne Micoua-Saguenay. Il y aurait ici une population, la population du bassin versant de la rivière Outardes. La population ici dans le coin de Manicouagan. On aurait ici une population dans le secteur de Caniapiscau, une sur la Basse-Côte-Nord, et il y a des populations transfrontalières avec le Labrador, comme celles
1410 du lac Joseph et Mealy Mountains.

 Et la majorité, il y a aussi des populations au nord du Québec qui ont été identifiées au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et la majorité de ces populations-là démontrent des signes de déclin, selon les inventaires aériens qu'on a faits et selon les suivis télémétriques qui ont été réalisés. On
1415 dénote, pour la plupart des populations, un faible recrutement, donc pas beaucoup de veaux, probablement en raison du fait qu'ils sont victimes de prédation, et il y a un taux de mortalité assez élevé chez les adultes, ce qui fait en sorte qu'il n'y a pas assez de recrues pour remplacer les mortalités chez les adultes. Donc, on se retrouve à avoir des populations en déclin.

1420 Le ministère a initié un programme de suivi à l'hiver 2018, un vaste programme de suivi pour permettre de raffiner cette image-là, parce que là, on a une image qui n'est pas finale. C'est qu'il y a encore, il y a des zones qui n'ont pas été couvertes par des inventaires aériens. Il y a des zones qui n'ont pas été couvertes par des colliers GPS. Donc à l'hiver 2018 on a initié un
1425 programme pour déployer les colliers GPS à la grandeur de l'aire de répartition, pour améliorer nos connaissances quant aux populations présentes, à leur aire de répartition plus précise, à leur abondance et à connaître mieux leur tendance et faire le suivi des tendances à long terme.

 Donc, la ligne 735 kV Micoua-Saguenay traverse l'aire de répartition de la population Pipmuacan, c'est une population qui est en déclin. Selon le dernier inventaire, il y a très peu de
1430 recrutement, environ 11 % de recrues, donc c'est insuffisant. En bas de 15 % – 15 % c'est la mortalité normale chez les adultes dans une population de caribou saine. Donc, avec 11% de faons, c'est insuffisant pour remplacer les mortalités chez les adultes.

1435 C'est une population qui compte entre 200 et 400 caribous, et les probabilités de persistance de cette population-là à long terme sont faibles, si aucune mesure pour diminuer les perturbations dans l'habitat n'est mise en place.

1440 Je vous montrais tantôt la relation entre le taux de perturbation et les probabilités de persistance d'une population, donc dans cette aire de répartition, dans cette population-là, le taux de perturbation de l'habitat est d'environ 80 %. Donc, à un taux de perturbation comme ça, les probabilités de persistance sont très faibles, environ 10 %. Donc, si on veut maintenir la population de caribou Pipmuacan, il faut faire des efforts de restauration de l'habitat, absolument, pour essayer de rétablir le taux de perturbation, de le diminuer le plus possible.

1445 Dans les désignations initiatives de rétablissement, l'espèce a été désignée menacée par le Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

1450 En 2003, il y a une formation de l'équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec qui regroupe une quarantaine d'intervenants.

En 2005, l'écotype a été désigné vulnérable au Québec. Il y a eu un premier plan de rétablissement en 2005.

1455 En 2012, il y a eu la publication du programme fédéral de rétablissement du caribou des bois, qui est basé principalement sur le respect du seuil maximal de perturbation de 35 % à l'échelle des aires de répartition des populations locales.

1460 En 2013, il y a eu un second plan de rétablissement et des nouvelles lignes directrices sur l'aménagement de l'habitat, qui est en phase avec le programme fédéral, donc, encore là, basé sur la gestion du taux de perturbation.

1465 Et aussi, ce qu'il faut comprendre, c'est que le plan de rétablissement et les lignes directrices, ce sont des recommandations de l'équipe de rétablissement au gouvernement du Québec, ce n'est pas le plan du gouvernement. Donc, c'est une équipe de spécialistes qui recommandent ce qu'il faudrait faire pour rétablir le caribou. Et suite à ça, le gouvernement prend acte et fait ses analyses pour voir la faisabilité de ça.

1470 En 2014, l'écotype a été réévalué par le COSEPAC, le comité fédéral qui évalue les espèces en péril et ils ont confirmé que l'écotype devait demeurer avec le statut espèces menacées, et ça, c'est basé sur des observations, des estimations, des déductions et des soupçons de réduction de plus de 30 % du nombre de caribous boréaux depuis 20 ans au Canada et de la régression de l'aire de répartition, qui atteint 50 % de l'aire de répartition historique.

1475 En 2016, le gouvernement du Québec a publié le *Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier*. Ça découle du programme fédéral de rétablissement et de la publication du Plan de rétablissement. Donc, le gouvernement a présenté son engagement à travailler à l'élaboration d'une approche pondérée qui consiste à concentrer la majeure partie des efforts sur les éléments clés de l'habitat, là où les chances de succès sont les meilleures.

1480 Donc, c'est un engagement que le gouvernement a pris et pour faire ça, il y a eu différentes tables qui ont été mises sur pied pour travailler conjointement avec l'industrie forestière, les municipalités, les Premières Nations et aussi des scientifiques.

1485 Donc ça, ça explique un petit peu le processus qu'on a : l'équipe de rétablissement qui
produit un plan de rétablissement; s'ensuit un plan d'action gouvernemental qui va mener à des
plans régionaux d'aménagement de l'habitat et un suivi, et il y a une rétroaction dans le temps. Et
là, il y a eu le plan d'action gouvernemental, comme je vous, qui a été publié en 2016, mais là, on
1490 est à élaborer la stratégie fine d'aménagement de l'habitat au sein des différentes populations
pour en venir à des plans régionaux de l'habitat. Donc, les plans régionaux d'aménagement ne
sont pas encore connus à ce stade-ci. C'est des analyses qui sont en cours encore présentement.

 En ce qui concerne le plan de rétablissement de l'équipe de rétablissement, lui, ce qu'il vise
c'est quatre objectifs : la conversation d'habitat assurant la viabilité du caribou basée sur le
1495 contrôle du taux de perturbation de l'habitat et la fermeture de chemins; l'atteinte d'au moins
11 000 caribous répartis à travers l'aire de répartition; l'adhésion du public et des Premières
Nations; la poursuite de l'acquisition de connaissances.

 Ça, ce qu'on voit sur la figure ici, c'est l'aire d'application du plan de rétablissement qui est
1500 divisée en quatre zones et il y a des mesures spécifiques pour chacune des zones. Par exemple,
la zone jaune qui se trouve plus au sud, c'est la zone qui correspond aux forêts commerciales.
Donc, dans cette zone-là, c'est sur surtout là qu'on va essayer de mettre en place des mesures
de contrôle du taux de perturbation.

1505 Ici, c'est un résumé des lignes directrices recommandées par l'équipe de rétablissement
qui, encore là, qui dit :

 « Dans l'aire de répartition du caribou, on doit viser une probabilité de taux suffisance
1510 minimale de 60 % et ceci correspond, pour chacune des unités d'analyse, à un taux de
perturbation maximal de 35 %. Dans les unités où le taux dépasse 35 %, des plans de
restauration de l'habitat doivent être préparés, et on doit concentrer les éléments de perturbation
plutôt que de les répartir sur le territoire. »

1515 Donc, en concentrant les perturbations aux mêmes endroits, bien, on évite la multiplication
de plein de petites perturbations un peu partout.

 Les mesures de rétablissement en place actuellement : la chasse sportive au caribou
forestier est fermée depuis 2001.

1520 On a une limite nordique des forêts attribuables qui soustrait une part importante de l'habitat
du caribou des activités de récoltes forestières.

1525 Il y a eu la création d'aires protégées strictement dédiées au caribou qui totalisent 20 000 km² en 2018, soit l'aire protégée de la vallée de la rivière Broadback et l'aire protégée des caribous Manouane-Manicouagan au nord du réservoir Manicouagan.

1530 En 2000, il y a la mise en place de plans régionaux d'aménagement de l'habitat en forêt aménagée. Ça, ça a été fait dans les années 2000 et c'est basé sur les anciennes lignes directrices.

1535 Donc, on voit ici une image du plan qui est actuellement en vigueur. Donc, c'est un plan qui est basé sur des zones de protection. En mauve, le mauve plein, c'est des zones de protection où il n'y a aucune coupe permise et il y a des zones hachurées qui sont des zones d'atténuation anthropique où il y a un moratoire sur la villégiature, mais où la récolte forestière est possible. Et ce qui était visé, c'est d'avoir une rotation dans le temps entre les zones de protection et quand l'habitat est restauré dans les zones d'atténuation anthropique, de faire une rotation, que les zones de protection prennent place dans les zones d'atténuation anthropique et que la récolte puisse se faire dans les zones de protection.

1540 Mais avec les nouvelles connaissances, on s'est rendu compte que cette approche-là allait être insuffisante. C'est actuellement ça qui est en place, mais c'est pour ça qu'on travaille à l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui intègre les nouvelles connaissances du contrôle du taux de perturbation.

1545 Donc, comme je vous disais, comme mesure de rétablissement en place, les analyses sont en cours en vue d'implanter une stratégie d'aménagement de l'habitat à long terme, qui tient compte des nouvelles connaissances en lien avec le respect du seuil de perturbation.

1550 Il y a eu la réalisation de bancs d'essai visant à tester la faisabilité et le coût associé à la fermeture des chemins après récolte, parce que la mise en place d'une nouvelle stratégie d'aménagement de l'habitat, ça va nécessiter la fermeture de chemins.

1555 Donc, on ne pourra plus laisser des chemins ouverts, parce que le déploiement des chemins forestiers, c'est ça qui cause le plus de préjudices au caribou. Et, après récolte, en fermant les chemins on permet de rétablir l'habitat et de revenir à un habitat après environ une cinquantaine d'années.

1560 Et puis on est en train de regarder pour le développement d'une nouvelle approche de récolte afin de réduire l'empreinte des perturbations après coupe. Et on a un nouveau Règlement sur l'aménagement durable des forêts qui intègre certaines modalités pour protéger l'habitat du caribou.

1565

Il y a la mise en place d'un suivi qu'on a mis en place, un suivi des populations de caribous, qui comprend le déploiement de 230 colliers GPS et la réalisation d'inventaires de population. On a démarré ça l'hiver dernier.

1570

Pour les petites populations, il y a du contrôle de prédateurs qui se fait, on parle de Val-d'Or et Charlevoix. On réalise ou on collabore à des projets de recherche avec le milieu universitaire et les agents de protection de la faune exercent une surveillance accrue dans les dernières années. Ils ont vraiment augmenté leur effort pour la surveillance pour les cas de braconnage.

Ça fait le tour de ma présentation.

1575

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre présentation. Madame Gauthier?

1580

LA COMMISSAIRE :

Alors, merci. Vous avez déjà répondu à pas mal de nos questions. Votre présentation était excellente en ce sens. Mais par contre, vous parlez de grandes lignes d'aménagement qui s'en viennent. Est-ce que vous pouvez vous avancer un petit peu pour nous dire en gros à quoi ça pourrait ressembler, sans aller dans le spécifique?

1585

Mme SANDRA HEPPELL :

1590

Oui. Oui. Bien, en gros, ce qu'on vise, c'est dans les forêts aménagées, là où les taux de perturbation atteignent des taux assez élevés qui sont non-soutenables pour le caribou forestier, c'est dans des vastes paysages d'environ 5 000 km², de mettre en place des modalités de récolte forestière qui vont aider à limiter le taux de perturbation pour qu'il demeure en deçà de 35 %.

1595

Donc, ça va être de réduire l'empreinte du réseau routier, donc de modifier la façon de récolter la forêt pour faire moins de chemins, pour récolter la forêt en une passe au lieu d'y aller une fois puis 30 ans plus tard d'y aller une seule fois et après ça, on sort de là, on ferme le chemin et on laisse la forêt repousser. Donc, c'est vers ça qu'on veut aller.

1600

Donc, c'est des entités de 5 000 qui seraient réparties dans le paysage, 5 000 km², puis dans les zones qui dépassent déjà 35 % de perturbation, parce qu'on en a plusieurs aussi, on regarde à la restauration de perturbations existantes, il y en a encore beaucoup, c'est beaucoup des chemins qu'on vise à restaurer, donc reboiser en résineux les chemins.

Mais tout ça, ça a des coûts, ça a des répercussions socioéconomiques. Donc, le gouvernement est en train de peser les avantages et les désavantages de tout ça en mettant tout dans la balance.

1605

LA COMMISSAIRE :

Mais à ce moment-là, quelles sont vos obligations face à une espèce qui est en péril?

1610

Mme SANDRA HEPPELL :

Bien, l'obligation c'est... il faut que l'espèce se rétablisse. Il ne faut pas aggraver sa situation.

1615

LA COMMISSAIRE :

Mais j'essaie de balancer, en fait, l'économique et la survie de l'espèce.

1620

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui. Oui, ce n'est pas facile.

LA COMMISSAIRE :

1625

L'autre chose. La ligne en ce moment va passer par-dessus la réserve de biodiversité projetée.

Mme SANDRA HEPPELL :

1630

Oui.

LA COMMISSAIRE :

1635

Et donc, on va avoir deux lignes dans l'aire de répartition, et il y a donc un effet d'enclavement qui va avoir lieu entre les deux. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire là-dessus, sur l'impact sur le caribou?

Mme SANDRA HEPPELL :

1640

Bien, au niveau des lignes électriques, comme toutes les autres perturbations anthropiques, le caribou évite les perturbations anthropiques et ils vont éviter non seulement l'emprise de la

ligne, mais également un rayon d'influence qui peut aller jusqu'à un ou deux kilomètres de chaque côté de la ligne. Donc ça, ça se trouve à être une perte d'habitat.

1645 Par contre, les lignes électriques ne sont pas des barrières complètement impénétrables, le caribou peut les traverser, mais il y a des études qui ont démontré que les caribous, quand ils traversent une ligne, le font plus rapidement, le font moins souvent que des déplacements ailleurs sur le territoire. Donc, les déplacements vont être limités.

1650 Pour ce qui est de la partie de l'habitat qui va se trouver être enclavée, bien là, c'est comme un massif qui est d'une petite taille, parce qu'enclavé au travers de perturbations. Et comme je vous montrais dans une des diapositives, plus le massif forestier est de petite taille, moins les probabilités que le caribou l'utilise sont élevées.

1655 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, est-ce qu'on peut associer ça à une perte d'habitat?

Mme SANDRA HEPPELL :

1660 Non. Je n'irais pas jusqu'à dire ça. D'après moi, ça va être encore un habitat utilisable, mais la qualité va être diminuée, à mon avis.

LA COMMISSAIRE :

1665 Sur quel critère est-ce que vous vous basez pour calculer l'impact des effets cumulatifs. En fait, l'effet des impacts cumulatifs, pardon?

Mme SANDRA HEPPELL :

1670 Sur quel critère?

LA COMMISSAIRE :

1675 Oui.

Mme SANDRA HEPPELL :

1680 Bien, dans le fond c'est quand on prend l'aire de répartition d'une population, le territoire couvert par une population, on va calculer, on va additionner l'ensemble des perturbations de différentes natures et on va calculer le pourcentage que ces perturbations-là occupent dans l'aire

de répartition de la population. Puis à chaque perturbation, on ajoute un « buffer », une zone d'influence qui est aussi une perte d'habitat de 500 mètres.

1685 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, à ce moment-là quel va être l'impact de la ligne électrique?

1690 **Mme SANDRA HEPPELL :**

C'est ça. Donc, la ligne électrique, c'est quand même assez ponctuel dans le paysage. Comme je vous disais, les taux de perturbation dans cette aire de répartition là sont très élevés. Puis ce qui a été prouvé aussi, bien, ce qui a démontré par l'initiateur du projet dans l'étude d'impact c'est que la ligne électrique avait peu d'influences sur le taux de perturbation globale, parce qu'elle se superpose à des perturbations déjà existantes.

1695

LA COMMISSAIRE :

Donc, ce n'est pas cumulatif?

1700

Mme SANDRA HEPPELL :

Ça a très peu d'impacts cumulatifs. L'impact, là où il va se faire plus sentir c'est – parce que là, c'est l'impact au niveau de la démographie de la population, il va être très peu perceptible. Mais l'impact, au niveau du comportement du caribou, parce que la ligne va s'insérer dans un endroit où il y a du caribou qui traverse, là, ce que ça va faire, c'est que ça va créer un évitement par le caribou, une perte d'habitat local pour ces caribous-là qui fréquentaient ce territoire-là, puis un changement de comportement.

1705

1710 **LA COMMISSAIRE :**

Vous avez également parlé de mesures pour diminuer les perturbations de l'habitat. Est-ce que vous pourriez qualifier ces mesures?

1715 **Mme SANDRA HEPPELL :**

Les mesures pour diminuer, c'est vraiment de la restauration et ça passe presque toujours par du reboisement de chemins et la fermeture de chemins.

1720

LA COMMISSAIRE :

1725 J'ai lu dans l'étude d'impact qu'il y avait un expert qui avait recommandé de reboiser les chemins forestiers, et selon ce que je lis dans l'étude d'impact, ça avait été refusé par le ministère. Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire?

Mme SANDRA HEPPELL :

1730 Reboiser les chemins, ça avait été refusé?

LA COMMISSAIRE :

1735 C'est ce qui était indiqué dans l'étude d'impact, mais écoutez, pour vous ça semble... O.K. C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

1740 Non. Peut-être la nuance, c'est les chemins existants.

LA COMMISSAIRE :

C'est les chemins existants, oui.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

C'est que dans l'étude d'impact on parle, je veux dire, Hydro-Québec s'engage, elle, à réhabiliter ses chemins d'accès.

1750 **Mme SANDRA HEPPELL :**

Ah, oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1755 Mais qu'en fonction des chemins déjà existants, il n'interviendrait pas.

LA COMMISSAIRE :

1760 Oui, c'est ça, les chemins existants.

Mme SANDRA HEPPELL :

O.K.

1765

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est un peu ça le sens de la question de ma collègue. Bon, évidemment, Hydro-Québec va sur le terrain. Là, on analyse plus spécifiquement le projet qui est devant nous actuellement, alors, c'est un peu ça le sens de la question. C'est, à la limite, pourquoi, en regard de la conservation du caribou forestier, on n'exige pas aussi une réhabilitation des chemins forestiers?

1770

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui. Bien, c'est quelque chose qu'on commence à demander de plus en plus aux promoteurs de différents projets, aux initiateurs de projets, de compenser les pertes d'habitat par du reboisement, par exemple, de chemins, en restaurant les habitats.

1775

LE PRÉSIDENT :

Il y avait une information complémentaire qui nous a été livrée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. On a interrogé aussi les gens du MRN à ce sujet-là. Eux favorisent plutôt l'accès au territoire. Donc, dans le contexte où il y a les chemins, ça favorise l'accès au territoire puis dans ce contexte-là on exige peut-être moins ou on est moins stricte pour ce qui est de la réhabilitation des chemins.

1780

1785

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui.

1790

LE PRÉSIDENT :

Comment on peut concilier les deux?

1795

Mme SANDRA HEPPELL :

Bien, ça fait partie des réflexions qui sont en cours au ministère. Quand je vous dis que ça a des impacts socioéconomiques, c'est que si on va vers la restauration de chemins, ce qui est visé ce n'est pas de l'expropriation. Donc, il faut viser des secteurs où il n'y a pas personne, où ça ne mène pas à aucun droit foncier sur le territoire. Il y a quand même une analyse à faire avant de

1800

fermer des chemins, parce qu'il y a des gens aussi sur le territoire puis il faut en tenir compte. Il faut bien choisir les secteurs où c'est possible de restaurer. Ce n'est pas possible partout.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Au-delà de, comment dire, l'interdiction de circulation ou encore l'accès au territoire comme tel, est-ce que vous faites des campagnes de sensibilisation auprès des utilisateurs pour ce qui est d'essayer de perturber le moins possible la harde?

1810 **Mme SANDRA HEPPELL :**

Oui. À l'occasion, là, oui, le ministère va faire des campagnes de sensibilisation dans les médias pour dire par exemple aux motoneigistes de ne pas harceler les caribous sur les lacs en hiver, des choses comme ça. Puis il y a d'autres groupes aussi, il y a beaucoup de groupes environnementaux, des communautés autochtones qui vont faire des activités de sensibilisation. C'est des choses qui se font.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

1820 Pour notre connaissance, est-ce que vous pourriez nous déposer de la documentation qui nous montre un peu le type d'opération de sensibilisation qui est fait actuellement?

1825 **Mme SANDRA HEPPELL :**

Par le ministère seulement ou...?

LE PRÉSIDENT :

1830 Par le ministère ou par les intervenants du milieu?

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui.

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous avez quand même un intérêt commun en regard de la conservation du caribou forestier?

1840

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui.

1845

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous devez sûrement vous tenir au courant des campagnes de sensibilisation?

1850

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1855

Bien, notre questionnement, il tourne autour de ça. Je veux dire, je comprends que d'un côté on veut favoriser l'accès au territoire, mais d'un autre côté, il y a un enjeu de conservation qu'il faut rencontrer. Alors, si vous pouviez nous documenter un peu, là, le type d'information qui est véhiculée auprès des usagers, auprès des compagnies forestières aussi, de leurs travailleurs quant à éventuellement essayer de minimiser la perturbation possible sur le terrain.

1860

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui. On a des exemples en main. Je pourrai vous fournir ça, oui.

1865

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Alors, au regard du projet spécifique qu'on a, on a parlé tout à l'heure du corridor de connectivité, est-ce qu'il y aurait d'autres mesures éventuelles qui pourraient être envisagées?

1870

Mme SANDRA HEPPELL :

Mon doux! Je vous dirais, bien, de remettre en état, de limiter le déboisement au strict minimum, de remettre en état en reboisant en résineux les accès, les sablières, les gravières, toutes les surfaces de travail le plus tôt possible. Je pense que c'est des mesures qui sont déjà prises par l'initiateur du projet.

1875

Puis la mesure d'atténuation qui est le rehaussement des pylônes liés et aussi de garder une zone boisée sous les pylônes pour justement éviter, atténuer l'effet de barrière de la ligne sur le déplacement du caribou et même essayer de l'éliminer le plus possible. C'est une bonne

1880

mesure. C'est sûr que c'est expérimental, ça n'a jamais été fait. C'est une première, mais l'intérêt est là.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Au niveau faunique, mais la question est un peu utopique, mais si en termes de design, d'ingénierie on « extensionnait », en quelque sorte, la possibilité de créer des corridors de connectivité, est-ce que ça contribuerait ou ça ne contribuerait au maintien de la harde?

1890 **Mme SANDRA HEPPELL :**

1895 Seulement le corridor de connectivité, ça va seulement régler le problème local au niveau du comportement. Ça ne va pas régler le sort de cette population-là de façon générale. Il faut que d'autres actions soient posées si on veut rétablir, si on veut maintenir cette population-là dans le temps. Ce n'est pas juste un corridor de connectivité qui va régler le problème, ça prend des actions significatives.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parce qu'on sait qu'il y a d'autres intervenants sur le terrain, notamment l'exploitation forestière.

1905 **Mme SANDRA HEPPELL :**

Oui. Il y a énormément, une très grande densité de chemins de forestier. Je vous dirais que c'est la principale perturbation à laquelle il faut s'attaquer si on veut rétablir la situation.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup d'avoir répondu à nos questions, merci de votre présentation. Oui, Madame Gauthier?

1915 **LA COMMISSAIRE :**

Vous avez parlé de la fidélisation de l'habitat par la femelle. On a peu de détails dans l'étude d'impact par rapport à cet aspect-là, est-ce que vous les avez identifiés par rapport à l'emprise projetée?

1920

Mme SANDRA HEPPELL :

Non. Ça n'a pas été fait, on... Non. Non. On n'a pas assez de données pour le faire.

1925

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, vous ne savez pas si ça peut avoir un impact justement sur les femelles et leurs aires de mise bas?

1930

Mme SANDRA HEPPELL :

Non. Mais d'après ce que j'ai vu des données télémétriques dans ce secteur-là, ce n'est pas des zones près de la ligne. On voit vraiment que c'est une zone de transit. Les points sont espacés, les caribous ne s'attardent pas dans le secteur de la ligne. Donc, il n'y aurait pas de mise bas qui se ferait dans un secteur proche de la ligne à mon avis, là. On voit vraiment que c'est une zone de transit due à l'espacement des points.

1935

LA COMMISSAIRE :

1940

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1945

Merci, Madame Gauthier. Là, on comprend que la présentation va être déposée?

Mme SANDRA HEPPELL :

Oui.

1950

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

1955

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. SIMON TREMBLAY**

1960 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais faire maintenant un appel, monsieur Simon Tremblay, s'il vous plaît.

1965 **M. SIMON TREMBLAY :**

Si vous permettez, Monsieur... bonsoir, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1970 Rebonsoir, Monsieur Tremblay.

M. SIMON TREMBLAY :

Si vous permettez, j'aimerais faire une petite mise en contexte...

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Très courte.

1980 **M. SIMON TREMBLAY :**

... d'où va provenir le sens de mes questions, parce que c'est assez technique certains aspects que je veux aborder.

1985 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1990 **M. SIMON TREMBLAY :**

Je vais aller chercher une carte à l'arrière, je reviens.

LE PRÉSIDENT :

1995

Là, il faut bien comprendre, tel que je l'ai dit lors de la présentation, que votre point de vue, votre opinion c'est plutôt en deuxième partie. Alors, je vous demanderais d'être succinct quant à votre mise en contexte, s'il vous plaît.

M. SIMON TREMBLAY :

2000

Effectivement. C'est ça, c'est ça. Comme je dis, si on veut comprendre le sens des questions, il faut un peu savoir d'où je proviens, c'est juste ça.

LE PRÉSIDENT :

2005

Alors, la parole est à vous.

M. SIMON TREMBLAY :

2010

Donc, moi, ce que j'ai fait, j'ai pris la carte des éléments sensibles publiée par Hydro-Québec parce que, moi, ce que je me suis questionné quand j'ai vu le tracé, c'est que je le trouvais, par rapport à leur critère de 15 km, je le trouvais très près. Donc, je me demandais dans quel pourcentage ils respectaient ce qu'ils disaient qu'ils faisaient, dans le fond.

2015

Donc, vite fait, ce que j'ai fait, j'ai pris le tracé existant. Donc, je l'ai divisé par kilomètres, ce que j'ai calculé c'est qu'il y avait 93 km de lignes existantes entre le poste Micoua et le point où la ligne projetée va venir les rejoindre. Et à chaque kilomètre, j'ai mesuré la distance avec la ligne projetée pour éventuellement arriver avec des statistiques de savoir, bon, bien, c'est quoi la distance moyenne du tracé, sur quel pourcentage on est au-delà de 10 km, 5 km, et ainsi de suite.

2020

Donc, j'ai tiré des conclusions et c'est là-dessus que je base mes questions et une partie de mon mémoire. Donc, les questions que je vais poser à Hydro vont provenir des chiffres que j'ai trouvés.

2025

LE PRÉSIDENT :

Alors, vos questions?

2030 **M. SIMON TREMBLAY :**

2035 Donc, ma première question – j'en ai plusieurs, là –, donc on a parlé tantôt du critère de 15 km, Hydro dit que c'est le critère recherché. Moi, je me demande, est-ce qu'il y a un critère minimum? Donc, on comprend, 15 km, ce n'est pas utopiquement, mais c'est ce qu'on. Est-ce qu'il y a un point, comme on mentionnait tantôt, 35 % pour le caribou forestier, est-ce que dans le cas d'une ligne électrique on pourrait dire qu'à un certain point, elle n'est pas assez loin?

LE PRÉSIDENT :

2040 Alors, Madame Robert?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui. Je vais demander à monsieur André Dagenais de répondre à la question.

2045 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

2050 La mesure, Monsieur le président, la mesure du 15 km vise surtout à éviter de reproduire la situation, comme on en a discuté longuement à la séance à Jonquière, du corridor de trois lignes, donc entre Churchill Falls et Lévis, où on retrouve, sur une très longue distance, trois lignes dans le même corridor.

2055 Il faut noter que toute distance entre deux corridors de lignes vient améliorer la fiabilité du réseau. Par exemple, une tornade va parcourir 8 km, en moyenne. Les feux de forêt vont se déplacer à environ 50 km/heure. Donc, même si la distance est plus courte parfois, eh bien, ça peut nous permettre de réorganiser le réseau. Lorsqu'un corridor est frappé, donc le temps que la perturbation se déplace jusqu'au deuxième corridor, ne serait-ce que 5 ou 6 km, ça vient nous aider quand même à nous donner un peu de temps pour replacer le réseau.

2060 Le 15 km est un optimum qu'on vise, mais, bien évidemment, dans la mesure du possible et à coût raisonnable. Donc, c'est pour ça que souvent, évidemment, on ne peut pas avoir le 15 km, comme par exemple à la sortie d'un poste ou dans des milieux particuliers.

M. SIMON TREMBLAY :

2065 Donc, je comprends que vous n'avez pas de critère minimal. Ça peut être 2 km, en moyenne sur un critère de 15 km, puis selon vous, ça serait bon. C'est ça que je comprends?

M. ANDRÉ DAGENAI :

2070

Bien, dans la mesure du possible, on vise 15 km, mais parfois c'est moins que ça, dû à la nature du milieu ou des emplacements spécifiques qu'on cherche à éviter.

LE PRÉSIDENT :

2075

Alors, votre deuxième question, Monsieur Tremblay?

M. SIMON TREMBLAY :

2080

Ma deuxième question. Bien, comme je disais, vu que je connais un petit peu les statistiques du tracé, je vous demanderais – celui qui m'importe le plus, bien, qui vous importe le plus sûrement aussi, c'est le verglas –, dans quelle proportion vous trouvez que le tracé que vous proposez protège les lignes du verglas?

2085

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Robert ou Monsieur Dagenais.

M. ANDRÉ DAGENAI :

2090

Oui. En fait, bien, premièrement, je voudrais préciser que la ligne Micoua-Saguenay va être de loin la plus solide dans toutes les lignes du corridor Manic-Québec. Donc, puisqu'elle va être nécessairement la plus récente, mais aussi la première conçue depuis les années 70. Et il y a un petit événement, en 98, qui a modifié les critères de conception de lignes au Québec. Donc, depuis ce temps-là, on conçoit des lignes beaucoup plus solides.

2095

Donc, la ligne Micoua-Saguenay, l'ajout de la ligne Micoua-Saguenay va être un... va solidifier beaucoup le corridor Manic-Québec par rapport à divers événements de verglas.

2100

De plus, en variant les corridors d'un certain nombre de kilomètres, en espaçant les corridors d'un certain nombre de kilomètres, particulièrement dans un milieu accidenté comme celui-là, on vient modifier l'altitude donc à laquelle se trouve la ligne, les deux corridors de lignes. Donc elles se trouvent à des altitudes différentes, ce qui peut faire en sorte qu'une ligne, par exemple, va recevoir du verglas, l'autre va recevoir de la neige ou de la pluie.

2105

Donc, c'est un autre élément qui peut venir nous aider dans ce cas-ci.

LE PRÉSIDENT :

2110

Merci, Monsieur Tremblay, pour vos questions. Alors, la commission va prendre une courte pause de 15 minutes. Nous allons revenir tout à l'heure. Merci beaucoup.

2115

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2120

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET**

LE PRÉSIDENT :

2125

Alors, nous allons reprendre nos travaux. Alors, Hydro-Québec avait une présentation à faire en regard de la gestion du réseau. Vous aviez préparé une présentation. Alors, on vous inviterait peut-être à nous faire cette présentation.

M. ANDRÉ DAGENAI :

2130

Donc oui, Monsieur le président, on va vous parler un peu du fonctionnement du réseau de transport et du rôle du projet Micoua-Saguenay dans le réseau de transport.

2135

Donc, le rôle du réseau c'est d'acheminer l'électricité des centrales de production jusqu'aux clients d'Hydro-Québec. Donc, sur la carte que vous voyez, en bleu foncé on peut voir le réseau principal à 735 kV qui sert à franchir les très grandes distances entre les centrales au nord et les grands centres de consommation au sud.

2140

Pour transporter de grandes quantités d'énergie, il est préférable d'augmenter la tension du courant afin de réduire les pertes électriques et de réduire le nombre de lignes requises.

Donc, à l'époque de sa mise en service, le réseau à 735 kV était une première mondiale.

2145

On peut voir le réseau un peu comme une toile d'araignée; toutes les centrales alimentent tous les clients. Donc, si on enlève une ligne, un brin de la toile, l'énergie peut emprunter un autre chemin. Aucun client n'est affecté et la toile tient encore le coup. Mais si trop de brins tombent, la toile s'effondre. Donc, dans le même ordre d'idée, en perdant trois lignes ou plus, le réseau pourrait subir une panne générale. C'est ce qu'on appelle un réseau maillé ou intégré.

2150 Aucun client d'Hydro-Québec n'est alimenté directement par le réseau à 735 000 volts, mais tous le sont indirectement via d'autres équipements, comme les réseaux régionaux ou les réseaux de distribution.

2155 Donc, sur cette carte, on peut voir les lignes à haute tension dans la région de Baie-Comeau. En violet, on a les lignes à 735 kV qui font partie du réseau principal montré à la carte précédente. Les autres lignes font partie du réseau régional de Baie-Comeau : en vert, à 315 kV; en orange, 161 kV; et en bleu à 69 kV. Donc, on abaisse successivement la tension afin d'alimenter les clients.

2160 Certains grands clients industriels, comme les alumineries de Baie-Comeau, sont d'ailleurs raccordés directement à haute tension par les lignes montrées sur cette carte.

2165 Les flèches représentent la direction de l'énergie ici. Dans le cas d'un réseau régional, les impacts de la perte d'une ligne sont plus locaux. Par exemple, la perte des lignes à 161 kV, montrées en orange, causera des pannes locales sur la Côte-Nord. La perte d'un corridor de lignes à 735 kV, montrées à mauve, pourrait causer des impacts provinciaux. Donc, on parle d'impacts complètement différents.

2170 Notre équipe d'ingénieurs experts du comportement du réseau de transport réalise des simulations qui nous permettent d'identifier les vulnérabilités du réseau et de les renforcer.

2175 Donc, de 2013 à 2015, on a constaté dans nos études que le transit d'électricité en provenance de la Côte-Nord vers le sud dépassera la capacité du corridor de lignes qui s'y trouve. Le corridor, donc, qu'on appelle le corridor Manic-Québec. Je ne sais pas si on peut montrer avec la souris?

2180 Donc, avec cette carte on peut comprendre que le transit d'électricité dans le corridor Manic-Québec dépend de deux choses : la production sur la Côte-Nord et au Labrador et la consommation sur la Côte-Nord. La différence entre les deux doit transiter vers le sud. C'est ce transit qui est trop grand et qui abaisse la fiabilité du réseau au complet puisque des événements dans ce corridor pourraient causer une panne générale de la province.

2185 Donc, je vais vous expliquer dans quel contexte on a choisi de construire la ligne Micoua-Saguenay.

 Je vous ramène en 2010. Nous prévoyons une augmentation de la production sur la Côte-Nord et une augmentation substantielle de la consommation industrielle sur la Côte-Nord.

2190 De 2013 à 2015, la production augmente tel que prévu, mais les projets des clients potentiels industriels majeurs prévus sur la Côte-Nord ne se réalisent pas. Donc, en plus, la fermeture de trois centrales au sud se confirme : Tracy, la Citière et Gentilly-2. La production diminue donc dans les grands centres de consommation. C'est à cette époque que nous réalisons les études qui justifieront la construction de la ligne Micoua-Saguenay.

2195 Donc, on peut voir la ligne en bleu ciel au-dessus et la ligne en orange. Donc, la différence entre les deux lignes, c'est ce qui doit transiter dans le corridor Manic-Québec. Donc, on peut voir qu'au début, selon nos prévisions, cette différence devait rester à peu près égale dans le temps, mais on voit qu'elle est devenue beaucoup plus grande avec les prévisions qui se mettaient à jour au fil des années.

2200 En 2019, on constate que la ligne est toujours essentielle au maintien de la fiabilité du réseau. Donc, tous les clients d'Hydro-Québec bénéficieront donc d'un réseau plus fiable, y compris, évidemment, ceux de la Côte-Nord, puisqu'il s'agit ici de la fiabilité du réseau entier.

2205 C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

2210 Alors, merci de votre présentation. Alors, justement en lien avec votre présentation, advenant que le projet Micoua-Saguenay se réalise et que les prévisions de développement économique de la Côte-Nord se réalisent aussi, dans quelle mesure êtes-vous à même de pouvoir assurer l'approvisionnement en électricité de ces éventuels projets-là qui pourraient se développer?

2215 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Donc, si je comprends bien votre question, c'est s'il y avait plus de développement sur la Côte-Nord?

LE PRÉSIDENT :

2220 Exact. Sur la base de la projection que vous nous avez présentée, vous dites baisse de la demande Côte-Nord, augmentation de la production d'électricité, transit vers le sud. Supposant que les deux scénarios se réalisent, c'est-à-dire vous construisez la ligne et que les prévisions de développement économique de la Côte-Nord nécessitent un approvisionnement en électricité,
2225 êtes-vous à même de pouvoir y faire face?

M. ANDRÉ DAGENAI :

2230 Bien, en fait, la ligne Micoua-Saguenay ne viendrait pas du tout diminuer l'électricité qui est
disponible à la consommation sur la Côte-Nord et même, si jamais ces prévisions-là se
réalisaient, bien, on devrait éventuellement faire des nouveaux appels d'offres pour
2235 approvisionner de l'énergie et de la puissance. Et dans un tel cas, bien, il y aurait probablement
une portion de ces appels d'offres là qui serait répondue par des points de production sur la Côte-
Nord. Donc, en quel cas, Micoua-Saguenay resterait tout à fait utile au réseau.

LA COMMISSAIRE :

2240 Si je peux me permettre, juste pour bien comprendre, je ne suis pas ingénieure, mais donc,
l'une des justifications de cette ligne-là, c'est de transiter l'énergie vers des points de
consommation qui sont au sud. Donc si, disons dans quelques années, il y avait des projets
d'expansion ou d'agrandissement d'entreprises sur la Côte-Nord, est-ce que la ligne serait
2245 toujours nécessaire? Parce qu'on transiterait moins vers le sud à ce moment-là?

M. ANDRÉ DAGENAI :

2250 Bien, il faut comprendre que déjà à la situation actuelle, donc même depuis cet hiver on a
atteint un point où le transit nécessite la nouvelle ligne. Donc, on y est déjà. On s'attend même à
ce que cette différence-là continue d'augmenter. Donc, on prévoit que Micoua-Saguenay va être
un projet très utile pour la fiabilité du réseau. Et, comme je vous dis, si des nouveaux clients
viennent qu'à arriver, bien, ils vont venir avec des centrales. Et si une portion de ces centrales-là
venait qu'à arriver sur la Côte-Nord, bien à ce moment-là, le transit vers le sud va rester le même.

2255 Et même que la ligne Micoua-Saguenay elle-même va permettre de poursuivre le
développement de la production sur Côte-Nord. Parce que si, par exemple, on ne faisait pas
Micoua-Saguenay et qu'on le remplaçait par des projets industriels sur la Côte-Nord, eh bien,
chaque nouveau projet de production sur la Côte-Nord devrait être balancé par un nouveau client
d'égale puissance sur la Côte-Nord aussi.

2260 Est-ce que vous me suivez? C'est que le transit serait bloqué. On ne pourrait jamais
augmenter le transit en provenance de la Côte-Nord vers le sud. Donc, la Côte-Nord a tout intérêt
non seulement, oui, à développer des clients industriels, mais aussi, si elle veut continuer de
développer des projets de production, a tout intérêt à ce que l'on construise la ligne Micoua-
Saguenay.

2265

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour la MRC, la personne-ressource de la MRC de Manicouagan. Avez-vous une responsabilité en matière de développement économique?

2270

M. OUSSAMA KHADDOUR :

À titre de directeur d'aménagement et d'urbanisme, non. Ça ne fait pas partie de mes responsabilités.

2275

LE PRÉSIDENT :

Mais je parle de façon générique pour votre MRC. Parce qu'il y a des MRC qui prennent en charge des volets de développement économique sur le territoire.

2280

M. OUSSAMA KHADDOUR :

Effectivement.

2285

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce que votre MRC est impliquée?

M. OUSSAMA KHADDOUR :

2290

Effectivement. Ça fait partie enfin des missions de la MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

LE PRÉSIDENT :

2295

D'accord. Puis il y a des efforts qui sont faits par votre MRC. Est-ce que c'est par l'intermédiaire d'un CLD?

M. OUSSAMA KHADDOUR :

2300

Il y a certainement le bras économique de la MRC qui est le centre... IDM Manicouagan, enfin, mais à part ça, non, enfin, il n'y a pas vraiment des projets concrets, des initiatives concrètes dans ce sens-là, mais la MRC est censée supporter, aider des initiatives dans ce sens.

2305

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, merci beaucoup.

2310

M. SIMON TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

2315

Alors, j'aimerais savoir s'il y a d'autres personnes qui se sont inscrites au registre? Alors, le registre est fermé. J'inviterais maintenant, monsieur Simon Tremblay, s'il vous plaît. Rebonsoir, Monsieur Tremblay.

2320

M. SIMON TREMBLAY :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2325

Alors, votre question?

M. SIMON TREMBLAY :

2330

Pour continuer le questionnement que j'avais tantôt. Juste pour clarifier la réponse, donc vous m'avez dit que vous n'avez pas de distance minimale. Donc, de séparer les lignes, vous, ça vous convient, tout simplement. Si je comprends bien ce que vous dites.

LE PRÉSIDENT :

2335

Je pense que ça a été clairement répondu par l'initiateur, mais on va permettre à Hydro-Québec de répondre.

M. SIMON TREMBLAY :

2340

Non, non, bien, je ne suis pas sûr d'avoir compris.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2345

Monsieur Dagenais va répondre à la question.

M. ANDRÉ DAGENAI :

Donc, on réitère qu'on vise un espacement de 15 km lorsque c'est possible et lorsque c'est faisable à coût raisonnable.

2350

M. SIMON TREMBLAY :

O.K., c'est bon.

2355

LE PRÉSIDENT :

Deuxième.

M. SIMON TREMBLAY :

2360

Ma deuxième question, est-ce que vous, bon, vous avez vu un peu la méthode que j'ai faite, je ne dis pas que vous faites pareil comme moi, mais est-ce que vous avez des statistiques sur le tracé que vous proposez? Est-ce que vous connaissez les chiffres?

2365

LE PRÉSIDENT :

Les chiffres?

M. SIMON TREMBLAY :

2370

En dehors du fait que vous savez qu'elle est éloignée puis qu'à un certain point, elle peut être aux environs de 15 km, mais pour le reste, est-ce que vous avez une distance moyenne? Est-ce que vous savez... par exemple, si je te demande à combien de pourcentage ta ligne est en bas de 10 km, es-tu capable de me répondre?

2375

LE PRÉSIDENT :

Si Hydro-Québec est à même de pouvoir vous répondre?

2380

M. SIMON TREMBLAY :

Oui, oui.

2385

LE PRÉSIDENT :

On va leur poser la question.

2390 **M. SIMON TREMBLAY :**

Oui. C'est ça.

2395 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Faire une moyenne, pour nous ça ne signifie rien. Comme on l'a expliqué, on vise 15 km, donc on ne fait pas de moyenne, non. Ça ne rentre pas dans nos considérations. On essaye d'avoir le corridor le plus éloigné possible évidemment avec les contraintes qu'on a.

2400 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Merci, Monsieur Tremblay pour vos questions.

2405 **M. SIMON TREMBLAY :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2410 Alors, je comprends que vous allez avoir un mémoire qui va nous être présenté?

M. SIMON TREMBLAY :

Oui, oui, absolument. Merci.

2415

QUESTIONS DE LA COMMISSION

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tremblay. Alors, peut-être un point de précision pour la MRC... non, je retire ma question.

2425

M. OUSSAMA KHADDOUR :

J'étais prêt!

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, une minute de pause le temps qu'on voie si l'ensemble des questions qu'on avait identifiées sont répondues.

2435 Peut-être demander à Hydro-Québec de nous faire le point. Vous avez mentionné tout à l'heure que vous êtes actuellement devant la Régie de l'énergie pour ce qui est de l'autorisation du projet, est-ce que vous pourriez faire le point s'il vous plaît sur la démarche?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2440 Oui. Alors, je vais demander à monsieur Dagenais de répondre à la question.

M. ANDRÉ DAGENAI :

2445 Oui. Nous avons traversé un processus... bien, en fait, on a commencé par déposer une preuve l'été dernier. Ensuite, on a traversé le processus des demandes de renseignements, donc en provenance des intervenants ainsi que de la Régie elle-même. Et nous nous préparons présentement à des audiences, donc audiences devant la Régie de l'énergie, qui seront tenues à la fin février, 25 et 26, sauf erreur. Et donc, nous nous attendons à une décision avant l'été de la part de la Régie de l'énergie.

2450

LA COMMISSAIRE :

Et vous nous laisser juste une petite minute, là, on fait le tour voir si on a fait le tour.

2455

Pour Hydro-Québec, Madame Robert, étant donné que votre projet va se situer en terre innue, en territoire innu, est-ce que vous avez par exemple vérifié auprès de cette communauté-là, fait valider votre stratégie d'accès et de construction?

2460 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Oui. On a fait une présentation en décembre 2018 de notre stratégie d'accès et de construction aux trois communautés et puis on va organiser aussi, selon les besoins de chaque communauté, des présentations subséquentes pour leur communauté.

2465

LA COMMISSAIRE :

Et est-ce qu'une activité de portes ouvertes a eu lieu à la communauté de Pessamit?

2470 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Il n'y en a pas encore eu, mais c'est quelque chose pour lequel on est tout à fait disponibles.

2475 **LA COMMISSAIRE :**

Et on sait que le tracé passe dans les cinq aires désignées comme ayant une grande valeur patrimoniale et faunique, est-ce que vous les avez localisées sur une carte?

2480 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Est-ce que c'est par rapport au territoire innu de Pessamit?

LA COMMISSAIRE :

2485

Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2490 Parce que les données qui ont été recueillies pour l'utilisation du territoire par les Innus c'est des données qui sont confidentielles.

LA COMMISSAIRE :

2495

O.K. Très bien, merci. Puis l'autre chose, comment est-ce que vous avez évalué les perturbations anticipées sur les lots de piégeage?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2500

Je vais demander à madame Charest de vous répondre.

LA COMMISSAIRE :

2505

Merci.

Mme CAROLE CHAREST :

2510 Bonsoir. En ce qui a trait aux communautés autochtones, on a, dès le début, convenu par
entente administrative de faire les études d'utilisation du territoire de concert avec les
communautés qui ont elles-mêmes choisi les personnes qui allaient passer des entrevues, qui
étaient responsables. Hydro-Québec était également partenaire dans le sens qu'on s'occupait, on
vérifiait avec eux les guides d'entrevue et tous les outils. Et donc, c'est avec ces données-là qu'on
a reçu, qu'on a fait la synthèse et qu'on avait l'information sur les lots de piégeage. C'est ce qui
2515 nous a permis d'évaluer, lorsqu'on a fait l'évaluation des impacts, les perturbations qui pouvaient y
avoir.

LA COMMISSAIRE :

2520 Merci.

MOT DE LA FIN

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, on a fait le tour des principales questions, sujets qu'on voulait aborder dans
le cadre de l'audience publique. Éventuellement, on va décanter les réponses qui nous ont été
2530 données aujourd'hui. On va procéder par écrit pour certaines précisions éventuellement dans les
semaines qui suivent.

Alors, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

2535 La commission constate que ces informations complémentaires sont attendues pour
répondre à certaines questions.

Donc, la commission compte les recevoir dans les meilleurs délais possible, au mieux 24 à
48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la
préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la
2540 deuxième partie de l'audience qui débutera à compter du 25 février prochain. Entre-temps, la
commission poursuit ses travaux.

Elle consent à recevoir jusqu'à vendredi 1er février prochain les questions provenant tant
des personnes qui n'ont pu assister aux séances que des participants actuellement présents au
2545 moyen du questionnaire en ligne ou par le courrier, directement à l'adresse du mandat. Il

appartient toujours à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles représentent pour ses travaux et la commission de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

2550 De plus, il appartient à chacun qui envoie une question à la commission de s'assurer que l'information n'a pas déjà été traitée depuis le début de la première partie de l'audience. Il est donc de la responsabilité de tous de vérifier la pertinence de l'information avant de nous faire parvenir une question.

2555 La commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Les participants se doivent de faire le suivi nécessaire afin d'obtenir les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission.

2560 Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet, ils vont être également aux centres de documentation, aux bibliothèques de Jonquière et de Baie-Comeau, ainsi que sur le site Web du Bureau d'audiences publiques. Et l'ensemble du dossier papier est aussi disponible dans ces centres de consultation et également au Bureau d'audiences publiques.

2565 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Cloutier, notre coordonnatrice, au plus tard le 7 février prochain. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

2570 Donc, en deuxième partie d'audience, la disposition de la salle est différente; seule la table des intervenants demeure en place. L'initiateur du projet et les personnes-ressources qui souhaiteraient être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission.

2575 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions. Nous accorderons 15 minutes de présentation pour les mémoires et il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

2580 Petit rappel des règles de participation :

2585 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par

exemple, être diffamatoires ou injurieux, je l'ai mentionné tout à l'heure. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont également contenues dans un document disponible à l'accueil.

2590 Alors, un rappel pour comment exprimer votre opinion. Il y a trois façons d'exprimer votre opinion :

- Déposer un mémoire et le présenter en séance publique;
- Déposer un mémoire sans le présenter en séance publique;
- 2595 - Ou venir expliquer verbalement votre opinion en séance publique, sans déposer un mémoire.

2600 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

2605 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté également sur le site Web du BAPE et disponible à l'accueil.

2610 Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire au moins deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 7 février prochain. Et le formulaire Avis d'intention est disponible à l'accueil.

2615 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 21 février à midi, de façon à ce que la commission puisse en prendre connaissance et qu'on puisse échanger en connaissance de cause lorsque vous viendrez le présenter.

2620 À nouveau, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience, afin d'évaluer la participation du public aux séances et ce que cette participation engendre en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

2625 Pour terminer, je remercie la porte-parole de l'initiateur, Madame Marie-Hélène Robert et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience.

2630 Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

2635 Je remercie également les gens de l'équipe technique, monsieur Guimond, monsieur Filteau, monsieur Dufour, madame Teasdale, notre sténotypiste, monsieur Jean-François Bergeron, madame Karine Jean, madame Caroline Cloutier, notre coordonnatrice, madame Annie Cartier, qui nous accompagne également, monsieur Luc Nolet, notre conseiller aux communications et ma collègue, madame Marie-Hélène Gauthier.

Donc, au plaisir de vous revoir le 25 février prochain.

2640 Merci de votre participation à cette première partie de l'audience publique. Bonsoir, merci!

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

2645 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2650 ET J'AI SIGNÉ :



2655 Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.